LA COMPTABILITE AU SEIN D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE : CAS DU MINISTERE DES SPORTS

Dédicaces

Du plus profond de mon cœur, je dédie ce travail à ma tante FARY NDIAYE que son âme repose en paix.

Remerciements

La réalisation de ce rapport a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je voulais témoigner toute ma reconnaissance.

J'adresse mes vifs remerciements à :

- ✓ Mes parents et à ma grand-mère Yacine DIOUF qui ont beaucoup participé à mon cursus scolaire
- ✓ Mon encadreur M. PAUL pour son soutien, ses conseils et orientations
- ✓ Le Ministère des Sports, particulièrement à Mr Gilbert MBENGUE (inspecteur de la jeunesse), Mme Maimouna NDIAYE (gestionnaire DAPS), Mr SAMBA (chef du personnel) et Mme Adja Fatou Kiné Ba (gestionnaire DAGE).
- ✓ L'ensemble du corps professoral de SupdeCo et à toute l'administration de l'Institut Mercure
- ✓ Ma famille, mes amis
- ✓ L'ensemble de mes camarades de classe

Enfin je témoignage ma reconnaissance à l'endroit de tous ce qui m'ont soutenue moralement et financièrement pour la réussite de mes études et à l'élaboration de ce mémoire.

Liste des figures

Figure 1:Organigramme du Ministère des Sports 12
Figure 2:Schéma récapitulatif de la politique 21
Figure 3:Récapitulatif des compétitions internationales programmées et exécutées en 2021. 28
Figure 4:Connexion 43
Figure 5:Notification échec Connexion 44
Figure 6:Page d'accueil 44
Figure 7:Choix de la fonction1 45
Figure 8:Choix de la fonction2 45
Figure 9:Les onglets du menu principal 46
Figure 10: Création d'une nouvelle proposition d'engagement comptable 47
Figure 11: Liste des options pour saisir une nouvelle proposition d'engagement comptable 47
Figure 12: Imputation et Destination 48
Figure 13: Caractéristiques de l'Engagement 48
Figure 14: Pièces Justificatives 49
Figure 15: Création d'un bon d'Engagement 49
Figure 16: Création du bordereau 50

Liste des tableaux

Tableau 1:Synthèse des projections financières 2020-2022 par programme et par nature économique des dépenses 12
Tableau 2:Suivi de la modernisation de la gouvernance sportive 25
Tableau 3:Evolution des fédérations et groupements sportifs (CNP et GNG) de 2017 à 2021 26
Tableau 4:Compétitions internationales programmées et exécutées en 2021 27
Tableau 5:Récapitulatif des médailles et du Ranking en 2021 29
Tableau 6:Formations réalisées en 2016 – 2021 31
Tableau 7:Exécution financière 2021 35
Tableau 8:Tableau des indicateurs 36

Liste des abréviations

AE : Autorisation d'Exécution
AMA : Agence Mondiale Antidopage
APS : Activités Physiques et Sportives
BTS : Brevet de Technicien Supérieur
CAF : Confédération Africaine de Football
CAN : Coupe d'Afrique des Nations
CB : Contrôleur Budgétaire
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEFDI : Centre d'Éducation et de Formation pour Déficients Intellectuels
CEP : Cellule des Etudes et de la Planification
CESE : Centres d'Excellence Sport Etude
CI : Cellule de l'Informatique
CIAD : Centre International d'Athlétisme de Dakar
CNEPS : Centre National d'Education Populaire et Sportive
CNOSS : Comité National Olympique et Sportif Sénégalais
CNP : Conseil National du Patronat
CPM : Cellule de Passation des Marchés publics
CONFEJES : Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie
DAGE : Direction de l'Administration générale et de l'Equipement
DAPS : Direction des Activités Physiques et Sportives
DDP : Documents de Demande de Propositions
DFDS : Direction de la Formation et du Développement Sportif
DGB : Direction Générale du Budget
DIS : Direction des Infrastructures Sportives
DLS : Direction des Loisirs Sportifs
DSHN : Direction du Sport de Haut Niveau
DTN : Direction Technique Nationale
DTS : Diplôme de Technicien Supérieur
EC : Engagements Comptables
EJ : Engagements Juridiques
ENA : Ecole Nationale d'Administration

EPS : Education Physique et Sportive
FENSSU : Festival National du Sport Scolaire et Universitaire
FIE : Fédération Internationale d'Escrime
FIFA : Fédération Internationale de Football Association
FILA : Fédération International de Lutte Association
GES : Gestionnaires de crédits
IAAF : Inspecteur des Affaires Administratives et Financières
IHF : International Handball Fédération (Fédération Internationale de Handball)
INSEPS : Institut National de l'Education Populaire et du Sport
JO : Jeux Olympiques
LPSD : Lettre de Politique Sectorielle de Développement
OD : Ordonnateur Délégué
ONFP : Office National de la Formation Professionnelle
PIB : Produit Intérieur Brut
PIP : Programme d'Investissement Prioritaire
PPP : Partenariat Public – Privé
PV : Procès-Verbal
ROME : Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UVS : Université virtuelle du Sénégal
3FPT : Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique

Sommaire

Introduction **1**

1. PREMIERE PARTIE : LE MINISTERE DES SPORTS ET SES ACTIVITES **3**

1.1 Présentation descriptive du ministère des sports 3

1.2 Les activités du ministère des sports 12

2 DEUXIEME PARTIE : LES TRAVAUX EFFECTUES ET LES APPORTS DE STAGE . **38**

2.1. Les objectifs professionnels du stage et les taches effectuées 38

2.2. Présentation et analyse des résultats 51

CONCLUSION **54**

Introduction

Dans le temps, les activités physiques et sportives étaient considérées comme une activité ludique pour les jeunes, une discipline scolaire, un moyen de préparer la guerre. Aujourd'hui, il est admis par beaucoup de spécialistes que le sport représente un facteur de développement économique et social. Il est devenu un enjeu stratégique pour l'aménagement du territoire, la mobilisation de ressources financières, la politique de l'emploi, le renforcement de la cohésion nationale, le rayonnement des communautés, l'amélioration de la santé et du bien-être des populations, et la population sénégalaise n'est pas une exception.

Après 2006, 2010 et 2012, le Ministère des Sports, pour s'ajuster aux nouvelles orientations déclinées dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), entreprend l'élaboration d'une nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) des Sports. L'objectif poursuivi est de mettre en cohérence la politique sectorielle des sports avec les objectifs du PSE.

En effet, le Sénégal a adopté en 2014, le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui décline la vision du développement à l'horizon 2035. Le PSE met l'accent sur une plus forte impulsion dans la création de richesses et d'emplois, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations, la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès aux services sociaux de base.

Au plan sectoriel, le PSE assigne au sport, un rôle de levier économique et social en le classant parmi les secteurs qui soutiennent la transformation structurelle de l'économie et la croissance.

Etant étudiante en troisième année de licence professionnelle « Comptabilité-Gestion » à SupdeCo, je suis tenue de faire un stage d'observation et technique dans l'intention de vérifier mes connaissances acquises durant cette formation du point de vue théorique et pratique. Pour tirer un maximum de profits du stage, j'ai effectué le stage au sein du Ministère des Sports pour une durée de 2 mois, dans le but de mieux comprendre comment fonctionne le secteur public, particulièrement le Ministère des Sports.

Afin de présenter au mieux la période de stage que j'ai réalisée, le travail se subdivise en trois parties :

La première partie sera consacrée à la présentation du Ministère des Sports ainsi que ses activités.

La seconde partie sera consacrée à la description des tâches effectuées durant ce stage au sein des différentes directions. J'émettrai des observations et enfin j'établirai un bilan de mon stage ainsi qu'une analyse.

PREMIERE PARTIE : LE MINISTERE DES SPORTS ET SES ACTIVITES

1. PREMIERE PARTIE : LE MINISTERE DES SPORTS ET SES ACTIVITES

1.1 Présentation descriptive du ministère des sports

1.1.1 Historique et évolution du ministère des sports

La description du cadre organisationnel du secteur du sport sénégalais ne peut se réaliser de manière pertinente sans une approche historique, car elle suit l'évolution du Sport et son implantation. Elle est en lien avec l'héritage colonial. En effet, si l'organisation des activités corporelles et sportives dans les sociétés négro-africaines, par son caractère limité et restreint, se limitait à l'échelle de l'ethnie, de la tribu ou du lignage, l'organisation du secteur du sport à l'échelle nationale s'est développée sous l'impulsion de l'administration coloniale, à partir des années 1920.

Avant 1960, le Sport moderne qui, dans un premier temps, était pratiqué par les européens qui administraient les colonies, est, par la suite, devenu un outil d'éducation, de préparation à la formation militaire et de formation de potentiels élites pour représenter la métropole à l'occasion de compétitions internationales.

La politique sportive était définie par l'administration coloniale et le mouvement associatif était sous la tutelle des fédérations françaises. Elle définissait l'organisation du sport à l'échelle de la Colonie d'Afrique Occidentale (AOF). La première association locale l'Union Sportive indigène est mise en place en 1929. À partir de 1945, on assiste à l'affiliation aux fédérations françaises favorisée par les assouplissements du système colonial.

A la suite de la première structure d'encadrement du sport créée à la chambre de commerce de Dakar avant les années 1930 et de l'expansion du football, de l'athlétisme, du rugby, et de la natation dans les villes de Dakar, Saint Louis et Rufisque, le Comité fédéral des sports qui était, la tutelle de la ligue de football de l'AOF, administra le Sport pendant la période de 1945 à 1960.

La ligue de football de l'AOF qui administrait les clubs sénégalais est reconnue le 15 juillet 1947 à Dakar par le gouverneur général de la colonie et le 28 juillet 1951 par la Fédération française de football.

Cette organisation du mouvement sportif s'inspirait de la loi du 1er juillet 1901, fixant les modalités d'organisation des associations sportives. Ainsi la pratique organisée, réglementée, héritée du modèle français, est adoptée, se substituant, ou se complétant, du coup, à la pratique informelle.

Au lendemain de son accession à l'indépendance en 1960, le Sénégal se dote d'un département ministériel chargé de promouvoir la pratique des activités physiques et sportives dans les secteurs scolaires et extra-scolaires.

Comme nombre de départements ministériels, celui chargé aujourd'hui de conduire la politique sportive définie et déterminée par le Chef de l'Etat a connu une évolution marquée par des changements successifs de dénomination. Le facteur qui explique cet état de fait trouve son origine dans l'évolution des missions conférées à ce département.

En effet, les activités de Jeunesse et d'éducation populaire, les activités culturelles et les loisirs ont souvent cohabité avec le sport au sein d'une même structure, qu'elle soit Secrétariat d'Etat, Commissariat général ou Ministère. À chaque fois, ces différentes expériences ont montré leur limite.

La formation du dernier gouvernement, qui est intervenue après les campagnes couronnées de succès de la Coupe d'Afrique des Nations et de la Coupe du Monde de Football de 2002, a confirmé la volonté des autorités politiques d'avoir un département spécifique aux Sports.

Le passage d'un Ministère des Sports et des Loisirs à un Ministère chargé des Sports tout court, oblige à revoir le décret 79-1089 du 28 novembre 1979 portant organisation du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et au Sport qui continue de régir ce département.

Le sport national, qui a réalisé une percée exceptionnelle depuis l'alternance politique, est largement tributaire d'un ordre international complexe et en perpétuelle mutation qui exige une grande capacité d'organisation, d'anticipation et d'investissement.

Toutes ces raisons expliquent l'importance de ce projet de décret qui opère des réajustements structurels nécessaires.

La création d'une Direction de la Formation et du Développement sportif participe de la volonté de promouvoir le sport, à partir d'une vision prospective et d'une maîtrise de la variable des ressources humaines.

1.1.2 Missions et organisations

Le Ministère est chargé de l'exécution de la politique définie par le Président de la République en matière de sport conformément à l'article premier du décret n° 2002-1106 du 14 novembre 2002.

1.1.2.1. Les missions définies par la politique sportive

Conformément au décret n°2014-894 du 22 Juillet 2014 relatif aux attributions du Ministre des Sports, le Ministre des sports prépare et met en œuvre, sous l'autorité de Monsieur le premier Ministre, la politique définie par le Président de la République dans le domaine des Sports.

A ce titre :

- Il est chargé de la promotion de l'éducation physique et il encourage l'émergence de sportifs de haut niveau.
- Il veille à la réalisation d'infrastructures sportives harmonieusement réparties sur le territoire national.
- Il s'assure de la participation des sportifs aux compétitions internationales dans les meilleures conditions possibles.
- Il met en place un programme social au profit des sportifs de haut niveau ne pouvant plus participer aux compétitions.
- Il veille au respect de l'interdiction des pratiques dopantes
- Il est chargé des établissements spécialisés dans l'enseignement du sport et de la formation des enseignements d'Education Physique intervenant dans les établissements d'Enseignement Général.
- En relation avec les ministres chargés de l'Education et de l'Enseignement Supérieur ; il assure la promotion de la pratique sportive dans les établissements scolaires et universitaires.
- Il assure la tutelle des fédérations sportives

1.1.2.2. Organisation administrative : les directions et services

Conformément au décret n°2003-293 du 08 mai 2003 portant organisation du Ministère des Sports et au décret n° 2014-853 du 09 juillet 2014 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la 2 République, la Primature et les ministères, modifié, le Ministère des Sports est structuré ainsi qu'il suit :

- Le Cabinet et les services rattachés
- Les directions
- Le secrétariat général et ses services rattachés

1.1.2.2.1. Le Cabinet et les services rattachés

a) **L'inspection interne**

L'Inspection interne est chargée de :

- Veiller à l'application des directives présidentielles issues des rapports de l'Inspection générale d'Etat et des autres corps de contrôle ;

- D’assister le ministre dans le contrôle de la gestion du personnel, du matériel et des crédits des services centraux, régionaux et départementaux du ministère et des organismes sous tutelle ;
- D’effectuer toute mission de vérification et de contrôle qui lui est confiée par le ministre ;
- D’assurer le suivi de l’application des directives issues des rapports internes ;
- De contrôler les actes administratifs, financiers et comptables pris au sein du ministère et des organismes sous tutelle.

L’Inspection interne est placée sous la coordination de l’Inspecteur des Affaires Administratives et Financières (IAAF) assisté par les Inspecteurs techniques.

b) Le Bureau de la Communication et de la Documentation

Le Bureau de la Communication et de la Documentation est chargé de :

- De collecter, d’exploiter et de diffuser toute information relative aux activités du Ministère des Sports ;
- D’assurer et de veiller à la couverture médiatique de toutes les activités du Ministère des Sports ;
- D’assurer et de veiller à une bonne circulation de l’information au plan interne et externe ;
- De créer et d’animer le site web du Ministère des sports ;
- De créer et d’animer le site web du Ministère des sports ;
- De repérer, collecter et préserver tout objet ou œuvre témoin du patrimoine sportif.

1.1.2.2.2. Les Directions

a) La Direction de l’Administration Générale et de l’Equipement (D.A.G.E)

Elle a pour missions :

- De préparer, d’élaborer et d’exécuter le budget annuel du Ministère des Sports ;
- D’assurer la gestion des ressources humaines ;
- De veiller à la maintenance des infrastructures et équipements abritant les services du ministère.

La Direction de l’Administration générale et de l’Equipement comprend trois (02) divisions :

- La Division des Finances et de la Comptabilité ;
- La Division des Ressources humaines

b) La Direction des Activités Physiques et Sportives (D.A.P.S)

Elle a pour missions :

- De superviser et de contrôler les activités des fédérations et groupements sportifs ;
- De veiller à la promotion du sport à la base, du sport pour tous et du sport scolaire et universitaire.

La Direction des Activités physiques et sportives comprend :

- La Division des Relations avec les Fédérations et Groupements sportifs ;
- La Division de la Promotion du Sport à la Base et du Sport pour Tous ;
- La Division du Sport scolaire et universitaire.

c) La Direction de la Formation et du Développement Sportif (D.F.D.S)

Elle est chargée :

- D'élaborer et de mettre en œuvre le plan de formation des cadres sportifs ;
- D'assurer la formation continue des agents relevant du département et des encadreurs du mouvement sportif ;
- De promouvoir les métiers du sport et les métiers liés au sport ;
- De développer la coopération bilatérale et multilatérale en matière de sport.

La Direction de la Formation et du développement sportif comprend :

- La Division de la Formation ;
- La Division de la Promotion des Métiers du Sport et des Métiers liés au Sport ;
- La Division de la Coopération.

d) La Direction des Infrastructures Sportives (D.I.S)

Elle est chargée :

- D'élaborer et d'exécuter le programme de construction et
- De réhabilitation des infrastructures et équipements sportifs ;
- De suivre et de contrôler la réalisation d'infrastructures et d'équipements sportifs ;
- De développer un partenariat public-privé pour la réalisation d'infrastructures sportives.

La Direction des Infrastructures sportives comprend :

- La Division des Programmes et des Partenariats ;
- La Division du Suivi et du Contrôle ;
- La Division des Finances et de la Comptabilité.

e) La Direction des Loisirs Sportifs (D.L.S)

Elle est chargée :

- De promouvoir les activités et programmes de loisirs sportifs ;

- De soutenir les structures et associations de loisirs sportifs ;
- De développer un large partenariat en faveur des loisirs sportifs.

La Direction des Loisirs sportifs comprend :

- La Division des Programmes et du Partenariat ;
- La Division de l'Animation et de la Promotion des Loisirs sportifs ;
- La Division des Relations avec les Institutions de Loisirs sportifs.

f) La Direction du Sport de Haut Niveau (D.S.H.N)

Elle est chargée :

- De veiller à une gestion performante du sport de haut niveau ;
- De promouvoir l'émergence d'une élite sportive ;
- D'élaborer, de coordonner et de superviser le programme des compétitions internationales ;
- De promouvoir la reconversion, l'insertion et la réinsertion socioprofessionnelle des sportifs de haut niveau.

La Direction du Sport de haut Niveau comprend :

- La Division des Compétitions internationales ;
- La Division de la Gestion du sportif de haut niveau ;
- La Division de la Reconversion, de l'Insertion et de la Réinsertion des Sportifs de haut niveau.

1.1.2.2.3. Le secrétariat général et ses services rattachés

1.1.2.2.3.1. Présentation

Le Secrétaire général assiste le ministre dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique sportive. A ce titre il est chargé :

- De la coordination administrative et technique des activités des différents services du ministère dont il assure le bon fonctionnement ;
- De la préparation et du contrôle de l'exécution des décisions ministérielles, en rapport avec l'inspection interne ;
- De la coordination avec les autres départements ministériels en vue de l'exécution des décisions interministérielles ;
- De l'information du ministre sur le fonctionnement de son département, particulièrement sur la gestion administrative et financière des crédits du ministère ;
- Du contrôle et de la présentation des actes et des documents soumis à la signature du ministre ;

- De la gestion du courrier commun et des archives du ministère.

1.1.2.2.3.2. Les services rattachés au Secrétariat Général

a) La Cellule de Passation des Marchés publics (CPM)

Elle a pour mission de veiller à la qualité des dossiers de passation des marchés et au bon fonctionnement de la commission des marchés.

La Cellule de Passation des Marchés comprend :

- Le Bureau du Contrôle et de la Vérification ;
- Le Bureau de la Programmation.

b) La Cellule des Etudes et de la Planification (CEP)

La CEP est chargée :

- De coordonner l'élaboration du plan de travail annuel du Ministère en charge des Sports ;
- D'assurer le suivi-évaluation des projets et programmes ;
- D'élaborer et de produire le rapport annuel de performance du Ministère en charge des Sports ;
- D'assurer le secrétariat permanent du Comité technique d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des documents de planification du Ministère en charge des Sports ;
- D'identifier, de concevoir et de réaliser des études sur le développement des Sports ;
- De collecter, de traiter, d'analyser et de publier les statistiques sur les Sports ;
- De coordonner, en rapport avec la Direction de l'Administration générale et de l'Equipement (DAGE), la préparation du budget.

La Cellule des Etudes et de la planification comprend :

- Le Bureau de la Planification ;
- Le Bureau des Statistiques.

c) La Cellule des affaires juridiques

La cellule est chargée :

- De coordonner l'élaboration des textes législatifs et réglementaires régissant les activités physiques et sportives ;
- D'étudier les textes législatifs et réglementaires soumis à l'avis du Ministère en charge des Sports ;
- D'étudier les projets de textes bilatéraux initiés par le Ministre chargé des Sports ou soumis à son avis.

d) La Cellule du Genre et de l'Equité

La cellule est chargée :

- De veiller à l'intégration de la dimension genre dans toutes les activités du ministère notamment à travers sa prise en compte dans les politiques, programmes, projets de développement et budgets ;
- D'élaborer, chaque année, le cadre d'actions annuel genre du ministère ;
- De constituer une base de données ventilées par sexe sur la situation des groupes cibles du secteur ;
- De faciliter la mise en œuvre de la stratégie de communication genre au sein du secteur.

e) La Cellule de l'Informatique (C.I)

La cellule est chargée :

- D'assurer la gestion du réseau informatique du ministère ;
- De veiller à l'entretien et à la maintenance du réseau informatique et du parc informatique du ministère ;
- D'assister les Directions et services dans l'acquisition de tout matériel ou équipement informatique ;
- D'assister les Directions et services dans l'acquisition et la gestion de toute plateforme informatique spécifique.

f) Le Bureau du Courrier Commun

Le bureau est chargé :

- De la réception, du dépouillement et de la ventilation du courrier ;
- Du classement du courrier à l'arrivée et au départ ;
- De la notification des actes signés.

f) Cellule Genre

La cellule est chargée :

- De veiller à l'intégration du genre dans toutes les activités du ministère notamment à travers sa prise en compte dans les politiques, dans les programmes, projets de développement et budget ;
- D'élaborer chaque année le cadre d'action annuel genre du ministère ;
- De constituer une base de données ventilée par sexe sur la situation des groupes cibles du secteur ;
- De faciliter la mise en œuvre de la stratégie de communication genre au sein du secteur

g) Cellule Juridique :

La cellule est chargée de :

- Coordonner l'élaboration des textes législatifs et réglementaires régissant les activités physiques et sportives
- D'étudier les textes législatifs et réglementaires soumis à l'appréciation du ministre en charge des sports ;
- D'étudier les projets des textes bilatéraux initier par le ministre chargé des sports ou soumis à son avis

1.1.3. Evolution du budget entre 2020 et 2022

Le secteur des Sports est découpé en 3 programmes qui vont concourir à l'atteinte des objectifs cités ci-dessus. Il s'agit des programmes suivants :

- ✓ Programme 1 : Coordination pilotage et gestion administrative ;
- ✓ Programme 2 : Développement de la pratique et des infrastructures sportives ;
- ✓ Programme 3 : Développement des ressources humaines et de la formation.

Le tableau suivant fait la synthèse des projections financières du Ministère des Sports sur la période 2020-2022 par programme et par nature économique des dépenses.

Libelle Programmes	**Catégorie de dépense**	**Montant 2020**	**Montant 2021**	**Montant 2022**
P1: Pilotage, Gestion et Coordination administrative		1 758 848 000	1 684 794 120	1 744 458 162
	Personnel	669 806 000	683 202 120	696 866 162
	Biens et services	543 600 000	426 150 000	422 150 000
	Transferts courants	425 442 000	425 442 000	425 442 000
	Invest par l'Etat	100 000 000	150 000 000	200 000 000
	Transferts en capital	-	-	-
P2: Dev Pratique et infrastructures		9 636 322 922	11 385 094 748	32 946 654 270
	Personnel	258 775 000	263 950 500	269 229 510
	Biens et services	2 362 574 760	3 477 424 760	10 477 424 760
	Transferts courants	-	-	-
	Invest par l'Etat	5 035 573 162	4 643 719 488	17 200 000 000
	Transferts en capital	2 000 000 000	3 000 000 000	5 000 000 000
P3: Dev RH et Formation		712 842 000	1 143 850 840	1 743 889 857
	Personnel	75 442 000	76 950 840	78 489 857
	Biens et services	257 400 000	236 900 000	235 400 000
	Transferts courants	30 000 000	30 000 000	30 000 000
	Invest par l'Etat	370 000 000	800 000 000	1 400 000 000

	Transferts en capital	-	-	-
Total section 52		12 128 612 922	14 213 739 708	36 435 002 289

Tableau 1:Synthèse des projections financières 2020-2022 par programme et par nature économique des dépenses

1.1.4. Organigramme

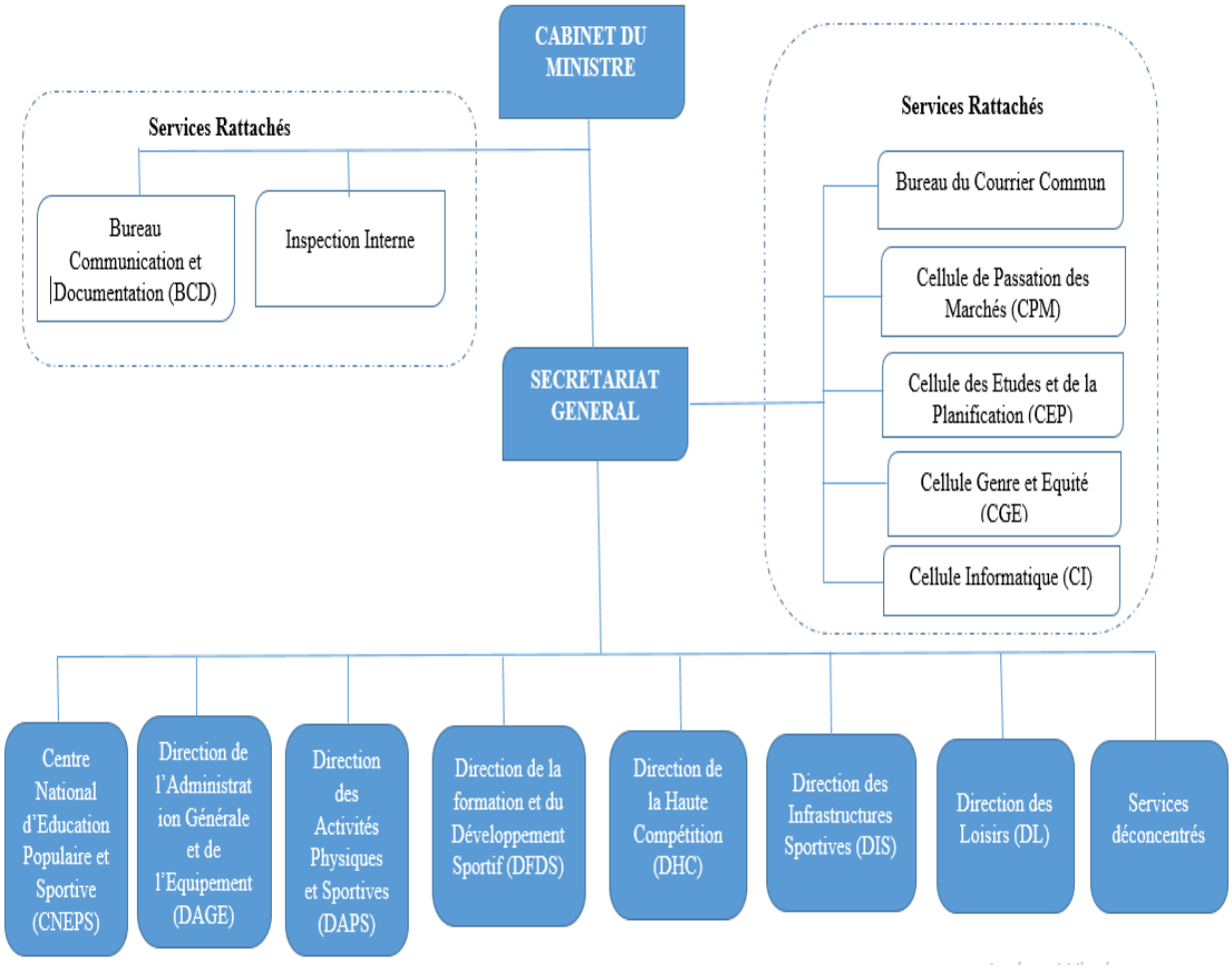

Figure 1:Organigramme du Ministère des Sports

1.2 Les activités du ministère des sports

Le Ministère des Sports est le moyen par lequel l'Etat intervient, impulse, soutient et contrôle le secteur des sports. En cela, le Ministre est chargé de préparer et d'exécuter la politique des sports, assister de différentes structures et démembrements (secrétariat général, cabinet, directions, services techniques, services régionaux et départementaux, etc.) en partenariat avec le mouvement sportif (comité national olympique et sportif sénégalais, fédérations sportives,

groupements sportifs, ligues, districts, clubs, associations), les collectivités locales, le secteur parapublic et privé.

Le Ministère des Sports met à la disposition du mouvement sportif, des ressources humaines (directeur technique national, directeur administratif, entraineurs, …), forme les ressources humaines et délivre les diplômes d'Etat (certification) et construit les infrastructures sportives les plus importantes qu'il équipe à partir du budget d'investissement mis à sa disposition.

Aussi, avec les collectivités locales, le Ministère des Sports assure l'offre publique de sport, qui est loin de satisfaire la demande des populations et du mouvement sportif.

Par ailleurs, les collectivités locales, depuis l'adoption des lois d'approfondissement de la décentralisation survenue en 1996 (avec un transfert de compétences en matière de développement et de gestion des activités physiques et sportives) et l'adoption de la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013, portant Code général des Collectivités locales, et baptisée « Acte III de la décentralisation », sont appelées à mettre en place des politiques sportives locales et des structures opérationnelles, en parfaite adéquation avec les orientations stratégiques définies par l'Etat.

1.2.1 Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques qui guideront les actions à entreprendre pour bâtir un sport accessible et performant sont les suivantes :

1.2.1.1. Orientation stratégique n°1 : Construction, mise à niveau des infrastructures et développement de la pratique sportive

L'objectif de réaliser des infrastructures de qualité et de promouvoir la pratique sportive vise à atteindre les changements attendus relativement à l'amélioration des différentes formes de pratique sportive à travers une nouvelle offre en infrastructures, lieu par excellence de la pratique sportive. Il s'agira pour y parvenir de :

a) Réhabiliter et mettre aux normes les infrastructures sportives existantes

En matière d'infrastructures et d'équipements sportifs, les investissements seront d'abord axés sur la réhabilitation de l'existant dans le sens d'assurer la qualité, la durabilité, la prise en compte des besoins des personnes vivant avec un handicap et la mise aux normes de ces lieux d'accueil de la pratique qui ont souvent souffert d'un déficit d'entretien et de maintenance.

Ce travail de réhabilitation fait déjà l'objet d'un programme qu'il conviendra de consolider. Il sera mis l'accent sur les stades régionaux, les complexes sportifs de dimension nationale comme

le stade Léopold Sédar Senghor et le stade Demba Diop, le CNEPS de Thiès, qui pourront faire l'objet d'une réhabilitation d'envergure dans le sens d'une modernisation, etc.

b) Construire des infrastructures sportives modernes et accessibles

A côté de la réhabilitation, il sera procédé à la construction d'infrastructures sportives modernes pour notamment, résorber le déficit énorme et corriger les disparités territoriales.

Dans cette perspective, les interventions seront orientées vers la construction de stades omnisports modernes et d'installations sportives, en priorité dans les nouvelles régions de Kédougou, Kaffrine et Sédhiou qui ne disposent pas d'infrastructures sportives aux normes.

Aussi sera-t-il privilégié l'érection de complexes olympiques à l'instar du pôle de développement sportif prévu dans la zone de Diamniadio ou encore le nouveau Stade Abdoulaye WADE, avec des infrastructures modernes, polyvalentes, fonctionnelles et aptes à abriter des compétitions nationales et internationales d'envergure.

La relance du sport dans les établissements scolaires et universitaires implique également l'intégration d'infrastructures sportives dans les constructions scolaires et dans les nouvelles universités ainsi que l'aménagement d'infrastructures pour les activités de loisir publique.

c) Promouvoir le sport pour tous, le sport à la base, le sport scolaire et les loisirs sportifs

L'objectif poursuivi est de développer la pratique à tous les niveaux et dans tous les domaines. Il s'agit du sport amateur de type fédéral dont l'ossature est constituée par les associations et clubs affiliés aux fédérations de leurs choix.

Dans ce cadre, les conventions d'objectifs constituent la modalité essentielle pour accompagner la délégation de pouvoir aux fédérations, comme outil de mesure des performances des fédérations en égard aux ressources allouées et aux objectifs poursuivis.

L'option de la pluridisciplinarité va davantage contribuer à la démocratisation de la pratique qui sera encouragée aussi bien pour les hommes que pour les dames, les catégories séniores et les jeunes (petites catégories), etc.

Par ailleurs, la relance du sport scolaire et universitaire constitue un point essentiel de la politique sportive en tant que levier pour l'apprentissage, la détection de talents potentiels et la promotion de la culture sportive pour les fédérations et groupements sportifs. Dans cette perspective, il sera privilégié l'option d'une fédération du sport scolaire et d'une fédération du sport universitaire comme cadre de pilotage et de gestion.

Au plan des compétitions, l'Etat appuiera l'organisation améliorée d'un Festival National du Sport Scolaire et Universitaire (FENSSU) avec la participation des meilleurs athlètes et équipes issues des compétitions scolaires régionales.

Dans le développement de la pratique du sport de masse, une attention particulière est accordée aux compétitions navétanes qui couvrent l'ensemble du territoire national, avec une popularité réelle. A ce niveau, l'option est d'encourager la réorganisation du mouvement navétane, dans le cadre d'une approche inclusive et participative en vue de sa modernisation en le débarrassant de certaines tares comme la violence, la non maitrise du calendrier sportif, etc.

d) Améliorer les performances des sportifs sénégalais dans les compétitions internationales

Dans le secteur des sports, les compétitions internationales occupent une place privilégiée qui capte l'attention des masses mais aussi des pouvoirs publics. L'enjeu, c'est l'accroissement du prestige, de la crédibilité et de l'image des nations représentées par les équipes en compétition. C'est pourquoi, aux côtés des infrastructures sportives, les compétitions internationales ont reçu régulièrement des appuis massifs et réguliers de l'Etat ; même si la demande de participation à ces compétitions est de loin supérieure au budget initial annuel octroyé par l'Etat.

L'enjeu réside dans l'utilisation judicieuse de l'enveloppe budgétaire disponible dans le cadre d'un mécanisme cohérent d'arbitrage. La stratégie à ce niveau reposera sur une bonne planification des compétitions internationales et la rationalisation des moyens.

Il sera encouragé et soutenu en relation avec la coopération internationale et l'accompagnement des fédérations, le développement de centres sportifs de haut niveau à l'instar du Centre International d'Athlétisme de Dakar (CIAD), le Centre de la FILA (Fédération International de Lutte Association) et le Centre International de Tennis (Confédération Africaine de Tennis).

1.2.1.2. Orientation stratégique n°2 : Développement des ressources humaines et de la formation

Il s'agira dans ce domaine de doter le sport sénégalais en ressources humaines suffisantes de qualité. En effet, disposer d'un capital humain de qualité est à la fois une exigence et un atout pour relever les nombreux défis du Sport moderne. Le développement des ressources humaines et de la formation consiste à :

a) Actualiser les contenus de formation et développer de nouveaux profils de techniciens sportifs

Dans le cadre du développement du sport, le Sénégal a capitalisé avec le temps, une expérience en matière de formation d'encadreurs et de techniciens sportifs à des échelles différentes.

En plus des formations dispensées au niveau du CNEPS, de l'INSEPS et des stages organisés ou soutenus par le Ministère des Sports, les fédérations sportives ont défini des contenus de formation conformément aux exigences de leurs disciplines respectives.

La nouvelle stratégie sectorielle va consolider ces acquis obtenus dans l'offre de formation et s'emploiera à les améliorer dans le sens de répondre aux nouvelles exigences.

b) Former suffisamment de techniciens et encadreurs

Après la définition pertinente des profils et contenus de formation, la démarche consistera à former de façon massive et régulière les techniciens et cadres sportifs pour l'animation et l'encadrement de la pratique sportive et des sportifs.

L'option est de développer en relation avec les fédérations sportives, un dispositif qui résorbe progressivement le déficit énorme constaté et qui intègre les ressources budgétaires y afférentes. Ce dispositif doit être capable d'anticiper sur les besoins et éviter les dysfonctionnements constatés dans le passé et qui ont tendance à persister. Les nouveaux plans préconisés devront être en mesure de corriger les défaillances qui ont conduit par exemple à l'absence de stage de formation d'entraineurs de 2ème degré sur une durée anormalement longue.

Il s'agira ainsi d'organiser des stages de formation d'animateurs, d'initiateurs sportifs et d'entraineurs de 1er, 2ème et 3ème degré dans toutes les disciplines sportives.

c) Développer de nouvelles compétences en matière d'administration, de gestion et de pilotage du sport

Le développement de nouvelles compétences en matière d'administration, de gestion et de pilotage du sport structure largement le plan national de formation des cadres du sport dont l'éxécution permettrait au sport sénégalais de disposer de cadres techniques et administratifs compétents sur toute l'étendue du territoire national.

Les cadres d'Etat sur qui, s'appuie le Ministère des Sports pour préparer, exécuter, contrôler et évaluer la politique nationale des sports doivent être mieux formés et renforcés dans leurs compétences.

En plus, il sera pris en compte d'autres profils dans les domaines de la médecine du sport, de la lutte contre le dopage, du management du sport, de la gestion/maintenance des infrastructures sportives, de la gestion systémique des bases de données sportives, de la comptabilité, de la connaissance en langues étrangères appliquées, de la passation de marchés publics, de l'ingénierie de la formation, de la coordination de projets de développement, etc.

1.2.1.3. Orientation stratégique n°3 : Renforcement de la contribution économique du sport

Le sport est aussi considéré comme une activité lucrative qui crée des richesses, génère des revenus et crée des emplois. Des entreprises privées dont certaines sont d'envergure internationale, participent de plus en plus au financement du sport, notamment par le sponsoring.

Un début de professionnalisme est observé dans la plupart des disciplines sportives phares avec des équipes ayant un statut d'entreprise et des pratiquants sportifs rémunérés.

Pour sa part, le Plan Sénégal Emergent classe prioritairement le sport dans « l'axe 1 Transformation structurelle de l'économie et croissance » c'est-à-dire parmi les secteurs de création d'opportunités économiques en quantité et en qualité.

C'est pourquoi la LPSD des Sports accorde au secteur privé qui s'active dans le sport, un rôle déterminant dans la création de richesses et d'emplois. Elle va aussi se donner les moyens d'évaluer régulièrement l'apport des activités sportives dans le PIB à partir des dépenses sportives de l'Etat, des ménages, des collectivités locales, des entreprises et des associations.

Ainsi, la LPSD des Sports renforce la dimension économique du sport en améliorant sa contribution à la création de richesses et d'emplois et en augmentant son apport au produit intérieur brut. Il s'agira essentiellement de :

a) <u>Promouvoir la professionnalisation des associations et des groupements sportifs</u>

Au Sénégal, le principe de l'amateurisme a pendant longtemps dominé la pratique du sport. Cependant, le mouvement sportif a choisi de s'engager librement dans le processus de professionnalisation entrainant les clubs, associations sportives et groupements sportifs à se structurer dans un contexte de diversification des acteurs et de nouvelles exigences.

En effet, devant les enjeux économiques et financiers du sport et l'intérêt grandissant du secteur privé pour les activités sportives, les acteurs sont confortés dans leur choix de promouvoir le professionnalisme.

Avec la mise sur pied de la Ligue professionnelle, le football sénégalais a entamé son processus de professionnalisation. Le même processus est observable dans les sports comme la lutte, le basketball, les courses hippiques, ou encore le sport automobile.

b) <u>Promouvoir les loisirs sportifs comme opportunités économiques de création de richesses et d'emplois</u>

Aujourd'hui, les loisirs occupent une place importante dans la vie des sociétés modernes. Ils ne sont plus considérés comme de simples activités pour occuper le temps libre.

Cette place des loisirs sportifs est, de nos jours, valorisée de plus en plus avec la diminution du temps de travail et l'augmentation de la longévité.

L'importance de la demande en termes de loisirs, a entrainé leur prise en charge dans la formulation des politiques publiques.

La stratégie de promotion se décline en interventions qui permettent au domaine des loisirs sportifs de contribuer sensiblement à l'atteinte des objectifs assignés au secteur des sports dans le développement économique et social.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de contribution au développement économique et social, il sera développé des projets structurants autour des loisirs sportifs.

c) Améliorer la qualité de l'offre sportive du Sénégal pour l'organisation de rencontres internationales qui soutiennent le tourisme et les domaines connexes.

L'objectif sectoriel de positionner le sport sénégalais ne pourra être atteint sans la mise à niveau des installations sportives à l'instar de ce qui se fait de plus performant dans le monde.

Il s'agira d'abord de consolider l'offre existante en la renforçant dans son organisation et ses installations et de privilégier les grands rendez-vous déjà ancrés dans le calendrier sportif.

Il convient de citer l'open de golf, la traversée Dakar-Gorée à la nage, l'open de tennis de Dakar, le tournoi international de judo de Saint Louis, le meeting d'athlétisme de Dakar, les 6H de Dakar en course automobile, le Marathon de Dakar, le tournoi de lutte de la CEDEAO. La promotion de spectacles d'envergure en sera aussi, une modalité privilégiée.

Dans ce sens, l'ambition du Sénégal est d'ériger dans la zone de Diamniadio un pôle de développement sportif doté d'infrastructures modernes, polyvalentes, fonctionnelles et aptes à abriter des compétitions nationales et internationales d'envergure.

d) Promouvoir les métiers du sport et des métiers liés au sport

La pratique sportive mobilise beaucoup de personnes, dont c'est la seule activité ou l'activité principale. Enormément de personnes tirent tout ou partie de leurs revenus de l'activité sportive ou d'une activité connexe.

La branche sport, c'est-à-dire les activités relatives à la pratique, à l'encadrement sportif et aux activités connexes qui ont un lien direct ou indirect avec le secteur sportif, représente un nombre important d'emplois et de métiers qu'il convient d'estimer et de consolider.

En relation avec les services officiels de l'emploi, il convient de recenser et de définir ces métiers et emplois dans le cadre de l'élaboration du Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (ROME) qui sera le lieu de définition et de codification des métiers du sport, des métiers liés au sport et des qualifications.

La capitalisation des acquis par la Validation des Acquis de l'Expérience et la reconnaissance professionnelle des diplômes sportifs, contribueront aussi à la promotion des métiers sportifs.

La stratégie sectorielle encouragera la création de nouveaux DTS et BTS, de masters dans le secteur.

1.2.1.4. Orientation stratégique n°4 : Gouvernance sportive moderne

Le pilotage moderne du sportif vise à promouvoir une gouvernance participative axée sur l'efficacité des interventions et l'atteinte des résultats. Il s'agira de :

a) Actualiser le cadre normatif du sport sénégalais

L'une des priorités de la politique sectorielle de développement des sports sera de résoudre le besoin d'actualisation de son cadre normatif.

Il s'agit de conduire à terme, en relation avec les services compétents de l'Etat, toutes les révisions et améliorations des textes en vigueur (loi, décrets, arrêtés, etc.) pour disposer d'un cadre législatif et réglementaire rénové en phase avec les exigences du sport moderne.

Les travaux de la Commission nationale chargée d'actualiser et d'élaborer les textes du sport au Sénégal mise en place par décision N°0001/MS/CAB/SP du 02 Janvier 2013, sont le socle de la réforme du cadre législatif et réglementaire.

La nouvelle stratégie sectorielle préconise la consolidation de cette démarche inclusive qui implique des spécialistes en droit du sport (magistrats et enseignants), de techniciens du Ministère des Sports ainsi que des acteurs du mouvement sportif, pour le suivi et la veille permanente sur l'organisation normative.

L'action doit aussi porter sur un nouveau dispositif réglementaire pour lutter contre toutes les formes de déviance, comme la violence, la tricherie, la fraude et la xénophobie.

En outre, il sera pris en charge dans le cadre normatif, de dispositions particulières sur le dopage conformément aux principes d'éthique, de transparence et de sincérité du résultat.

b) Promouvoir des mécanismes de financement innovant

La LPSD des Sports encourage toutes les stratégies pertinentes et légales de recherche de fonds pour financer les besoins énormes du sport, à côté des efforts croissants consentis dans le budget de l'Etat.

Il s'agira d'exploiter les possibilités offertes par le Partenariat Public – Privé (PPP), en impliquant les partenaires du secteur privé dans le financement des programmes sportifs

Dans ce processus de diversification des sources de financement, il sera développé un système d'incitation à l'endroit du secteur privé pour les amener à s'impliquer davantage dans le financement du sport par le mécanisme du dégrèvement fiscal, notamment.

En termes d'outils, il sera mis en place le Fonds national de Développement des Sports qui sera alimenté par les ressources provenant de la subvention de l'Etat, des taxes parafiscales sur certains produits de consommation et les contributions des sociétés nationales et autres entreprises multinationales établies à Dakar.

Pour le financement des infrastructures de proximité (plateaux multifonctionnels, parcours sport/santé, salles de sport, terrains de jeu, etc.), il sera développé un mécanisme de financement conjoint entre l'Etat et les collectivités locales.

Une innovation majeure sera de faire recours au mécanisme du « naming » pour trouver les financements nécessaires à la réalisation des infrastructures sportives.

Le naming est une pratique spécifique de sponsoring, consistant à donner à une infrastructure ou à une compétition sportive le nom d'une marque ou d'une société, sur la base d'un accord de longue durée (entre 15 et 30 ans). C'est l'exemple du Marathon Eiffage.

c) Planifier, suivre, évaluer et contrôler suivant la démarche de gestion axée sur les résultats

Toutes les interventions à mener doivent faire l'objet d'une planification, d'un suivi et d'un contrôle à toutes les étapes des processus suivant les principes de la gestion axée sur les résultats.

Cela suppose que la planification, le suivi et l'évaluation seront alignés sur les résultats à savoir les effets et les impacts désirés dans l'exécution des projets et des programmes.

Le pilotage de la LPSD des Sports sera axé également sur l'atteinte des performances. Il tiendra compte de la gestion des risques et accordera une place centrale au suivi et à l'évaluation des résultats. En somme, il vise à améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité des projets et programmes.

C'est une stratégie de gestion qui met l'accent sur la délivrance de résultats, l'obligation de rendre compte de l'utilisation efficiente des ressources publiques, la production de manière efficiente des services de qualité.

Cette gouvernance efficace, efficiente et inclusive du système sportif vise à améliorer l'efficacité des interventions tout en les articulant avec les outils de la décentralisation et de la déconcentration.

Figure 2:Schéma récapitulatif de la politique

1.2.2. Présentation de la direction de l'administration générale et de l'équipements (D.A.G.E)

La D.A.G.E comprend deux divisions que sont :

a) Le personnel de la solde

Il est composé du :

- Bureau du personnel
- Bureau du service social

b) La division financière et comptable

Elle est composée du :

- Bureau des engagements
- Bureau de la Compétition Internationale (C.I)

- Bureau comptable-matières

1.2.3. Présentation de l'évolution des activités du ministère des sports

1.2.3.1. Résultats enregistrés en 2021

A- Développement de la pratique et des infrastructures sportives

1- Construction, réhabilitation des infrastructures sportives

En 2021, les gros œuvres de la construction du stade du Sénégal Abdoulaye WADE de 50 000 places sont réalisés et son inauguration a eu lieu le 22 février 2022.

Les travaux de rénovation des 04 stades : Léopold Sédar Senghor, Lamine Gueye, Ely Manel Fall et Aline Sitoé Diatta, en partenariat avec la République populaire de Chine, n'a pu démarrer en 2021.

Néanmoins, il a été noté l'aboutissement des procédures contractuels au niveau de la Chine avec le choix définitif de l'entreprise chargé des travaux.

En début de l'année 2022, tous les dispositifs sont mis en place pour un démarrage effectif des chantiers sur le site du stade Léopold S Senghor.

Les travaux de mise aux normes se sont poursuivis sur le stade Lat Dior de Thiès et ont permis son homologation par la CAF pour accueillir des matchs de qualification à la CAN Cameroun 2021 et à la Coupe du monde FIFA 2022.

D'autres projets d'infrastructures sportives sont également inscrits dans le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) du Ministère des Sports.

C'est le cas des stades de Bambey et de Ngéniène, Tivaouane, Malika.

Par ailleurs, le département a poursuivi ses efforts d'accompagnement des collectivités territoriales, notamment dans la construction de murs de clôture et de grilles de protection dans les localités concernées, nous pouvons citer Koumpentoum, Guédé Village, Boulele, Niakhar, Ngayokheme etc.

S'agissant des stades de Mbacké, Kédougou et Sédhiou, les travaux de gros œuvre sont achevés.

2- Entretien et maintenance des infrastructures sportives

Le tableau ci-dessous résume l'état des travaux de construction, de réhabilitation et de mise aux normes des stades nationaux et régionaux :

Infrastructures	Travaux Prévus	Taux Exécution Physique	Taux Exécution Financière	Contraintes
STADES NATIONAUX				
STADE LEOPOLD SEDAR SENGHOR	Réhabilitation totale et mise aux normes aux standards internationaux FIFA & IAAF	Les études techniques sont en cours de réalisation, l'Avant-Projet Sommaire est soumis à la partie sénégalaise pour avis. Le démarrage est prévu d'ici la fin de l'année		Retard dans le démarrage pour cause de la pandémie
Stade IBA MAR DIOP	Travaux de réhabilitation et extension des installations sportives	Les études de faisabilité sont en cours de réalisation		Occupation irrégulière d'une partie de l'assiette foncière
Stade DEMBA DIOP	Réhabilitation et mise aux normes	Une convention de mise à disposition du stade est signée entre le département et la Fédération sénégalaise de football		
STADE Abdoulaye WADE	Stade moderne de 50000 places	Gros œuvre réalisé // Travaux de finition		
Stade Régional de SEDHIOU (3519081938 FCFA)	Tribunes 2000 places, aménagement de terrains en gazon synthétiques, éclairage sportif, aménagement sous gradins (vestiaires, toilettes, bureaux et etc.), piste d'athlétisme, - parkings, mur de clôture, grille de protection, etc…	35%	2 160 500 000 FCFA 60%	Retard dans le démarrage pour cause de la pandémie

Stade Régional de KEDOUGOU (3948076543 FCFA)	Tribunes 2000 places, aménagement de terrains en gazon synthétiques, éclairage sportif, aménagement sous gradins (vestiaires, toilettes, bureaux et etc.), piste d'athlétisme, parkings, mur de clôture, grille de protection, etc…	30%	2 262 500 000 FCFA 57%	Occupation irrégulière d'une partie de l'assiette foncière
Projet de réhabilitation des 8 stades régionaux	Projet à réaliser avec la coopération chinoise. L'équipe d'experts chinois est déjà en place	La commande des matériels d'entretien est lancée par la partie chinoise		
Construction du stade de Mbacké	Ce stade sera doté de : tribune de 2000 places, de terrain gazonné, d'éclairage sportif, de piste d'athlétisme en tartan, de vestiaires et de parking	35% de réalisation du gros œuvre de la tribune - le gazon, les pylônes et les projecteurs sont livrés sur site	2 060 786 043	
Construction du stade de Ngor	Réhabilitation des tribunes la fourniture et la pose de mats pour l'éclairage sportif, la fourniture et la pose d'un gazon synthétique	85% le gazon et les projecteurs sont déjà posés	1 290 083 328	

Construction du stade de YOFF	Poursuite des travaux engagés par l'AGETIP et la Mairie	50% de réalisation et gazon et les projecteurs sont livrés	1 090 319 460	
Construction du stade du Sénégal de 50000 places	Il s'agit d'une infrastructure moderne qui disposera de toutes les aménagements nécessaires pour l'organisation de compétitions nationales ou internationales	Le niveau d'avancement est satisfaisant, l'inauguration est prévue 22-2-22		
Construction de mur de clôture et de grille de protection pour stades dans diverses localités	Il s'agit d'accompagner les collectivités territoriales dans le politique d'aménagement d'aires de jeux sportifs. Plusieurs communes ont ainsi bénéficier de ces interventions : Nous pouvons citer : Koki, Fimela, Ngayokhem, Koumpentoum, Ndindi, Niakhar, Boulèle, Guédé Village	50% de réalisation	214 426 186	
Construction d'une deuxième tribune au stade Fatick	Construction d'une tribune de 1500 places	35% de réalisation		

Tableau 2:Suivi de la modernisation de la gouvernance sportive

3- Promotion du sport pour tous, du sport à la base

En 2021, malgré les effets de la Covid-19, le Ministère a supervisé dans le respect des mesures barrières, la tenue des assemblées générales électives de certaines fédérations.

Sur les cinquante-un (51) fédérations et groupements sportifs existants, vingt (20) ont pu tenir leurs réunions statutaires et déposer leurs rapports annuels d'activités et financier.

D'autre part sur dix-sept (17) groupements sportifs, quatre (4) ont pu être renouvelés et 13 groupements sont en instance de régularisation.

Enfin, une fédération sportive et cinq (05) groupements sportifs sont en cours de création, il s'agit de la fédération de Badminton des CNP d'Escalade, de Danse sportive, de Teq Ball, de Billard et de Hockey sur Gazon.

Le tableau ci-après résume la situation des fédérations et groupements sportifs entre 2017 et 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021
Fédérations nationales	32	34	38	37	38
Comité national de Promotion (CNP)	20	18	15	15	15
Comité national de Gestion (CNG)	3	3	3	3	03
Groupements sportifs	3	3	3	3	2
TOTAL	58	58	59	58	58

Source : Ministère des sports

Tableau 3:Evolution des fédérations et groupements sportifs (CNP et GNG) de 2017 à 2021

4- Promotion des loisirs sportifs

La Direction des loisirs en 2021 a poursuivi ses actions en faveur des enfants vivant avec un handicap. Plusieurs activités de promotion des loisirs ont été mises en œuvre en étroite collaboration avec les fédérations et groupements sportifs notamment :

- le « Centre d'Éducation et de Formation pour Déficients Intellectuels » CEFDI durant ses activités sportives et culturelles ;
- le Spécial Olympic notamment dans le cadre de ses journées de sensibilisation sur l'Autisme et sur la protection des groupes vulnérables, mais surtout sur le Projet Épanouissement pour

Tous « Ci la Bokk » le CNP de Sport Pour Tous dans leurs activités de vulgarisation de la pratique sportive (randonnée pédestre, gymnastique, aquagym).

Une session de renforcement de capacité de moniteurs en aquagym a été organisée les 9 et 10 juillet à la plage de la Voile d'Or, en relation avec le CNP de Sport pour tous ainsi que la Fédération Sénégalaise de natation.

5- Promotion du sport scolaire et universitaire

Dans le secteur scolaire, la suspension des compétitions sportives inter-établissements scolaires était maintenue en 2021 et les compétitions du sport universitaire ont été organisées dans certaines disciplines comme le football et le basketball.

Au niveau international, le contexte sanitaire a également entrainé un second report des Jeux mondiaux du sport scolaire (Gymnasiales 2020) prévus en République populaire de Chine en octobre 2022.

Le processus de réforme du sport scolaire et universitaire est dans sa phase de finalisation avec les projets de décret instituant les fédérations sénégalaises du sport scolaire et universitaire.

6- Amélioration des performances des sportifs sénégalais aux compétitions internationales

Résultats de 2021

Au plan international, les activités se sont déroulées et ont été marquées par une reprise des compétitions (66 *activités programmées dont* 44 *ont été exécutées, soit un taux de réalisation de 67 % contre 17% en 2021).*

Cependant, en raison de l'amélioration progressive des conditions sanitaires, plusieurs compétitions internationales ont pu être organisées au Sénégal plus précisément à Dakar et dans la région de Thiès (Championnats d'Afrique de Scrabble, de Judo, de Taekwondo et CAN de Beach Soccer, éliminatoire des coupes du monde FIFA « QATAR 2022 » et FIBA 2023.

	Jan	***Fév***	***Mar***	***Avr***	***Mai***	***Jui***	***Jul***	***Aou***	***Sep***	***Oct***	***Nov***	***Dec***	***Total***
NCIP	*00*	*03*	*06*	*03*	*12*	*13*	*08*	*07*	*02*	*02*	*06*	*04*	*66*
NCIE	*00*	*01*	*06*	*00*	*08*	*10*	*03*	*03*	*02*	*04*	*06*	*01*	*44*

Tableau 4:Compétitions internationales programmées et exécutées en 2021

NCIP *: Nombre de Compétitions internationales Programmées.*

***NCIE** : Nombre de Compétitions Internationales Exécutées.*

Figure 3:Récapitulatif des compétitions internationales programmées et exécutées en 2021.

Disciplines	**Médailles**			**Titres continentaux et mondiaux**	**Nature, date et lieu de la compétition**
	Or	Argent	Bronze		
ATHLETISME	12	17	11	40 Médailles engrangées dont 12 en OR	Championnat Zone 2 à Kaduna (Nigéria) Mai 2021
BASKETBALL			01	Sénégal médaillé en bronze, 3e Africain	Afrobasket masculin Kigali 2021
FOOTBALL	01			Sénégal champion d'Afrique en Beach Soccer et qualifié à la coupe du monde 2021	CAN de Beach Soccer à Saly 2021
CANOE KAYAK				Jean Pierre BOURHIS, Qualifié aux JO Tokyo 2020	TQO de Canoé Tokyo 2020 en Espagne
ESCRIME				Ndéye Bineta DIONGUE, Qualifiée aux JO Tokyo 2020	TQO d'escrime Tokyo 2020 au Caire en avril 2021.

FOOTBALL				Sénégal qualifié à la CAN Cameroun 2021 à 4 journées sur 6.	Eliminatoires CAN Total Cameroun 2021 (9 janvier au 6 février 2022)
FOOTBALL				Sénégal 4e Mondial (1/2 finaliste)	Coupe du Monde de Beach Soccer Russie 2021
FOOTBALL	01			Sénégal champion d'Afrique du football des sourds à Nairobi au Kenya	CAN de Football des Sourds Nairobi 2021
FOOTBALL		01		Sénégal vice-champion COSAFA CUP avec coach Joseph KOTO	COSAFA CUP Afrique du Sud 2021
FOOTBALL				Sénégal qualifié à 4 journées sur 6 aux barrages qualificatifs à la Coupe du Monde Qatar 2022.	Eliminatoires Coupe du Monde QATAR 2022 (novembre-décembre 2022)
HANDISPORT				Abdoulaye DIOUF Qualifié aux JO 2020	TQO Tokyo 2020 à Tunis
RUGBY	01			Sénégal qualifié pour le prochain tour en surclassant le Kenya, 3éme au ranking africain derrière l'Afrique du Sud et la Namibie.	Tournoi qualificatif à la Coupe du Monde Paris 2023
NATATION	01		04	Oumy DIOP âgée de 18 ans, Championne d'Afrique aux 100m papillon	Championnat d'Afrique Juniors/Séniors Accra 2021
TENNIS DE TABLE			01	Ibrahima DIAW, médaillé de bronze en simple	Champion d'Afrique de tennis de table à Yaoundé sept. 2021
Total Médaille	16	18	17		

Source : Ministère des sports

Tableau 5:Récapitulatif des médailles et du Ranking en 2021

7- Développement des ressources humaines et de la formation

a- Réalisations 2021

La mise en œuvre des activités de l'année 2021 tournent autour des points suivants :

- ✓ La prise en charge des frais de formation continue du personnel pour vingt-cinq (25) agents du ministère ;
- ✓ L'équipement en matériels audiovisuel de la salle de conférence du ministère en salle de formation virtuelle ;
- ✓ L'acquisition de matériels informatiques et de matériels pédagogiques et didactiques ;
- ✓ La formation en cours de trente (30) Directeurs Techniques Nationaux et Régionaux en management d'équipe et en élaboration de plans stratégiques ;
- ✓ La revue du cadre juridique de la formation en cours ;
- ✓ L'organisation de deux réunions de partage sur le projet d'arrêté portant organisation des salles de sport ;
- ✓ L'élaboration des contenus des programmes de formation des moniteurs de salles de fitness ;
- ✓ L'organisation d'une session de formation de quarante (40) agents sur les nouveaux outils du budget programme ;
- ✓ L'appui à la formation de soixante (60) entraineurs en coaching mental ;
- ✓ Offre de deux bourses aux agents pour une formation à l'ENA France ;
- ✓ La fformation au CNEPS de Thiès de 250 agents de médiation, d'assistance et de prévention (Stadiers) ;
- ✓ Participation au Forum virtuel avec le Président de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) ;

b- Sur la formation en EPS

Le CNEPS a mis à profit la période de crise sanitaire pour :

- ✓ Se doter d'un support numérique de formation,
- ✓ Passer en revue les offres de formation,
- ✓ Acquérir des logiciels et du matériel spécifique.

La formation diplômante des cent quatre-vingt-dix (190) enseignants en EPS du Ministère de l'Éducation nationale qui sont en 3ème année s'est poursuivie en ligne pour ces mêmes cours théoriques.

c- En matière de coopération

Il convient de relever :

- ✓ L'Organisation de la 2ème réunion du bureau de la 7ème Conférence des États Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (COP7) et d'un dialogue de haut niveau des ministres des sports de la CEDEAO sur le thème : « *renforcer l'éthique,*

l'intégrité et les valeurs du sport dans l'espace CEDEAO après la COVID19 » du 04 au 06 février 2021 à Dakar ;

- ✓ La Participation à la 3ème réunion du bureau de la COP7 du 24 au 26 juin 2021 à Riyad en Arabie Saoudite au cours de laquelle, les perspectives de coopération bilatérale entre le Sénégal et l'Arabie Saoudite ont été revues notamment en direction des Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2026.
- ✓ La participation à la 8ème Conférence des États Parties à la Convention Internationale contre le dopage dans le sport pour le renouvellement du mandat du Sénégal comme vice-président du bureau.

TYPES DE FORMATION	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAPCEM-EPS	60	43	39	-	-	30
CAMEPS	553	521	231	14	202	202
Entraineurs et techniciens	331	275	205	280	60	190
Agents envoyés à l'étranger	06	10	19	19	2	2
Formation continue des agents	50	60	35	185	115	40

Source : Ministère des sports

Tableau 6:Formations réalisées en 2016 – 2021

d- Gouvernance et réforme

Les réformes du secteur

Les réformes engagées dans le secteur portent sur l'actualisation du cadre normatif et la relance du sport scolaire et du sport universitaire.

L'adoption d'un nouveau cadre normatif répond aux nouvelles aspirations du sport sénégalais qui ne peuvent plus être prises en charge par la loi 84-59 du 23 mai 1984, devenue obsolète.

En collaboration avec tous les acteurs du secteur, le travail entrepris sur l'actualisation des textes de base s'est poursuivi avec le processus de finalisation du projet de code du sport mis dans le circuit de validation.

La relance du sport scolaire et universitaire s'est matérialisée par la création d'un Comité national de gestion et de relance du Sport scolaire et d'un Comité national de gestion et de relance du Sport universitaire dont les mandats ont été prorogés pour 2 ans en 2017, en attendant la création de fédérations devant les remplacer.

Aujourd'hui, la réforme a abouti avec le décret adopté en janvier 2022.

1.2.3.2. Perspectives 2022

1- Construction, réhabilitation des infrastructures sportives

La pandémie Covid-19 a durement affecté les activités du Ministère des Sports, et en particulier les prévisions en matière de construction et de réhabilitation des infrastructures sportives. Cependant, les services techniques ont pu travailler à la finalisation des études techniques, et anticiper sur la sélection des fournisseurs et entreprises en charge des travaux des projets initialement planifiés.

Le Ministère mettra l'accent sur les projets d'envergure nationale avec des partenaires stratégiques comme la Turquie et la Chine, la poursuite du programme des stades régionaux de Kédougou, Sédhiou, etc.

Au demeurant, le projet de modernisation du CNEPS, qui a connu beaucoup de retard, devra démarrer en 2022. Aussi, il faudra anticiper sur les procédures de passation de marchés en impliquant très tôt, les autres acteurs comme les services du Ministère des Finances et du budget (DCMP, DCEF, DI, etc.), pour certaines exigences comme les avis de non objection et les attestations d'existence de crédits.

2- Promotion du sport pour tous, du sport à la base et des loisirs sportifs

Il sera poursuivi le processus de modernisation de la gouvernance fédérale à travers notamment la plateforme numérique de gestion administrative et techniques des fédérations.

Le projet de mise en place des Centres d'excellence sport étude (CESE), devraient démarrer avec le centre pilote.

3- Promotion des loisirs sportifs

Dans le domaine des loisirs sportifs, il est prévu de mettre en œuvre :

- ✓ La réalisation d'une étude sur les données statistiques des fédérations et groupements sportifs ;
- ✓ L'organisation de la journée de loisirs inclusifs au « centre d'éducation et de Formation des Déficients Intellectuels » ;
- ✓ L'organisation de journées de loisirs sportifs de plage, tels que l'aquagym, le Beach volley, le Beach soccer, le Beach handball… ;
- ✓ Le projet d'aménagement d'aires de loisirs de proximité en relation avec les collectivités territoriales ;
- ✓ La promotion des jeux traditionnels au niveau des établissements scolaires, particulièrement au niveau des « Cases des Tout-petits ».

4- Promotion du sport scolaire et universitaire

Pour améliorer la gouvernance du sport scolaire et universitaire, l'accent sera mis sur l'implication des fédérations nationales sportives.

Il convient de relever les points saillants ci-après :

En matière de sport scolaire

- L'organisation des compétitions du sport scolaire avec le maximum d'écoles ;
- L'organisation d'un camp du sport scolaire avec les meilleurs sportifs scolaires ;
- La participation aux Jeux mondiaux du sport scolaire prévus en République Populaire de Chine.

En matière de sport universitaire

- L'organisation des compétitions du sport universitaire avec le maximum d'établissements d'enseignement supérieur ;
- L'organisation d'un camp du sport universitaire avec les meilleurs sportifs universitaires ;
- Participation Jeux mondiaux du sport universitaire prévus en République populaire de chine.

En matière de gouvernance du sport scolaire et universitaire

- La finalisation de la réforme du sport scolaire et universitaire ;
- L'installation et le fonctionnement de la Fédération sénégalaise du sport scolaire et de la Fédération sénégalaise du sport universitaire.

5- Amélioration des performances des sportifs sénégalais aux compétitions internationales

Pour 2022, les équipes nationales et athlètes du Sénégal s'engageront dans différentes compétitions continentales et mondiales et dans de grands événements sportifs internationaux parmi lesquelles, il convient de citer :

- ✓ La CAN de football au Cameroun ;
- ✓ La phase finale de la Coupe du Monde FIFA Qatar 2022 ;
- ✓ Les Afro basket masculin et féminin ;
- ✓ Les Jeux islamiques Turquie ;
- ✓ Les Jeux de la Francophonie Kinshasa 2021 ;
- ✓ Les Universiades de Chengdu (Chine) en 2021 ;
- ✓ Par ailleurs, le Ministère des Sports fera de certains programmes une préoccupation centrale.

  Il s'agit de :

- ✓ La gestion ciblée des athlètes des élites sportives ;
- ✓ La reconversion des anciens sportifs de haut niveau.

6- Développement des ressources humaines et de la formation

Il est prévu plusieurs activités dont :

- ✓ L'équipement d'une salle de formation d'enseignements à distance ;
- ✓ Des sessions de formation d'entraineurs de 2ème et de 3ème degré ;
- ✓ L'organisation de sessions de formation au profit de Directeurs Techniques, de secrétaires généraux et trésorier des fédérations sportives ;
- ✓ La signature de convention de partenariat avec les instituts de formation et autres partenaires institutionnels (ONFP, 3FPT, Centre de formation horticole, UVS, ISEPS etc.) ;
- ✓ L'offre de bourse de recyclage aux femmes anciennes sportives et bourses de formation aux sportives en activités ;
- ✓ La mise en place d'une base de données statistiques sur les entraîneurs et techniciens sportifs, les centres de formation et les salles de sport ;
- ✓ L'organisation de la 2ème réunion du bureau de la COP8 par le Sénégal et d'une rencontre africaine, sous la houlette de l'UNESCO, pour la mise en place d'un cadre juridique protecteur des athlètes ;
- ✓ La révision des textes réglementaires qui encadrent l'ouverture des centres de formation, les DTN, les salles de sport,
- ✓ L'ouverture de la formation des instructeurs de sport ;
- ✓ La relance de la Licence 3 STAPS ;
- ✓ La formation complémentaire des maitres pour l'obtention du diplôme CAPCEM/EPS;
- ✓ L'actualisation des maquettes pédagogiques ;

EXECUTION BUDGETAIRE 2021									
Catégories de dépense		Crédits de paiement			Engage Ment	Liquid ation	Ordonnance	Paieme nt	Taux d'abs%
	Rappel LFI	LFR	Actes modificat ifs	Total crédits ouverts					
Acquisition de biens et services	5 859 4 94 580	10 998 982 462		10 998 982 462	10 921 72 4 388	10 889 814 1 21	10 889 814 121	6 605 4 46 823	60,05%
Transferts courants	320 00 0 000	2 025 521 500	1 100 00 0 000	3 125 5 21 500	3 125 521 500	3 125 521 500	3 125 521 500	3 125 5 21 500	100%
Investissem ents exécutés par l'Etat	7 292 9 06 951	6 769 434 389		6 983 8 88 209	5 549 845 651	5 241 391 573	5 241 391 573	5 241 3 91 573	75,05%
TOTAL S ECTION	13 472 401 531	19 793 938 351	1 100 00 0 000	21 108 392 171	19 597 09 1 539	19 256 727 194	19 256 727 194	14 972 359 896	70,93%

Tableau 7:Exécution financière 2021

				Historique				
Code Ind	**Secteur**	**Indicateurs**	**Respo nsable**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
11601	SPORT	Nombre d'infrast construites	CEP / MS	3	4	1	3	2
11602	SPORT	Nombre d'infrast réhabilitées	CEP / MS	2	2	2	2	x
	SPORT	Nombre de gazons sportifs posés	DIS/M S	Rapports/ DIS	1	2	3	
	SPORT	Nombre d'éclairages sportifs installés	DIS/M S	Rapports/ DIS	1		3	
	SPORT	Nombre de mur de clôture d'infrastructures sportives construits	DIS/M S	Rapports/ DIS	2	2	3	
IHS116 01		Nombre de disciplines engagées dans les compétitions internationales	CEP / MS	17 discipline s	21 disciplines	16	17	

IHS116 02		Nombre de titres sportifs remportés	CEP / MS	56 médailles dont 1 bronze mondiale, 15 or africain	199 médailles dont 06 titres mondiaux, 193 titres continentaux	17 médaille s dont 01 en OR , 01 en Ar et 15 en Br		
IHS 11603		Nombre de fédérations respectant les renouvellements de mandats	CEP / MS	35	38	28/58	30	
IHS116 04		Nombre de sportifs licenciés	CEP / MS	493 035	578 476	595 900	613 777	

Tableau 8:Tableau des indicateurs

DEUXIEME PARTIE : LES TRAVAUX EFFECTUES ET LES APPORTS DE STAGE

2 DEUXIEME PARTIE : LES TRAVAUX EFFECTUES ET LES APPORTS DE STAGE

2.1. Les objectifs professionnels du stage et les taches effectuées

2.1.1. Les objectifs professionnels du stage

Les objectifs de stage que je m'étais fixés au début du stage peuvent être décrits comme suit :

a) Objectifs généraux

- ✓ M'imprégner dans le monde professionnel pour mieux comprendre ses enjeux, son organisation, ses méthodes, son rythme …
- ✓ Rapprocher les modalités de fonctionnement d'une organisation et les rapprocher des connaissances théoriques acquises au travers des programmes des cours.

Me former :

- ✓ Appliquer les concepts et les méthodes étudiés pendant l'année en participant aux travaux comptables, juridiques et de gestion.

Acquérir des compétences :

- ✓ Apprendre à me présenter et m'exprimer correctement
- ✓ Initiation en rédaction administrative
- ✓ M'adapter en milieu professionnel ; respecter les personnes et les règles
- ✓ Travailler en équipe
- ✓ Faire preuve d'initiative et d'autonomie
- ✓ Exécuter et contrôler un travail.

b) Connaissances professionnelles à acquérir à l'issue du stage

Economie

- ✓ L'environnement économique dans lequel évolue le secteur public, plus particulièrement les ministères.

Systèmes d'information

- ✓ Utilisation de logiciels outils (tableur, traitement de texte, système de gestion de base de données).
- ✓ Utilisation de logiciels professionnels (de gestion et de métier des cabinets comptables).
- ✓ Etude de l'organisation du réseau et utilisation des nouvelles technologies de l'information.

Comptabilité

- ✓ Enregistrement des opérations courantes et d'inventaire.
- ✓ Elaboration des documents de synthèse.
- ✓ Evaluation des actifs et passifs.

- ✓ Particularités comptables des fédérations sportives, collectivités territoriales et centres, associations sportives et culturelles, …

Finance

- ✓ Rédaction et présentation des bilans financiers.
- ✓ Les outils du diagnostic.
- ✓ La gestion de trésorerie.
- ✓ Le choix des investissements, des financements et des soutiens.

Management

- ✓ Les fonctions et les personnes dans les organisations.
- ✓ Stratégies et structures.
- ✓ Communication, décision, direction et services.

2.1.2. La comptabilité publique au Sénégal

La comptabilité publique est exercée par des comptables publics qui sont des agents publics ayant, dans les conditions définies par le présent décret, la charge exclusive de manier les fonds et de tenir les comptes de l'Etat ou d'un organisme public.

Les comptables publics peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataire(s) ayant la qualité pour agir en leur nom et sous leur responsabilité. Sauf dérogation du Ministre chargé des Finances, le mandataire doit être choisi parmi les agents du poste. II doit être accrédité dans les mêmes conditions que le comptable lui-même.

Les comptables publics sont principaux ou secondaires, supérieurs ou subordonnes.

Le comptable principal est celui qui rend directement ses comptes au juge des comptes alors que le comptable secondaire est celui dont les opérations sont centralisées par un comptable principal.

Le comptable supérieur est le comptable qui a sous son autorité hiérarchique un ou des comptables subordonnés.

Les comptables principaux de l'Etat sont nommés par décret sur proposition du Ministre chargé des Finances.

Les comptables secondaires de l'Etat et les comptables principaux des autres organismes publics sont nommés par arrêté du Ministre chargé des Finances.

Est comptable de fait, toute personne qui, sans avoir la qualité de comptable public ou sans agir sous contrôle et pour le compte d'un comptable public, s'immisce dans la gestion des deniers publics.

Les différentes catégories de comptables publics

Les différentes catégories de comptables publics sont :

a) Les comptables deniers et valeurs

Les comptables deniers et valeurs sont des personnes habilitées, affectées au maniement et à la conservation des fonds publics, des valeurs qui sont des valeurs de portefeuille, bons, traites, obligations, rentes et actions de société.

Ils sont les seuls habilites à effectuer les opérations ci-après décrites :

- ✓ La prise en charge et le recouvrement des titres de perception qui leur sont remis par un ordonnateur, des créances constatées par un contrat ou un marché public, un titre de propriété ou tout autre titre ou acte dont ils assurent la conservation ainsi que l'encaissement des droits au comptant et des recettes de toute nature que les administrations publiques sont habilitées à recevoir ;
- ✓ Le visa, la prise en charge et le règlement des dépenses, soit sur ordre émanant d'un ordonnateur accrédité soit au vu des titres présentes par les créanciers, soit de leur propre initiative, ainsi que la suite à donner aux oppositions et autres significations ;
- ✓ La garde et la conservation des fonds, valeurs, titres appartenant ou confies l'Etat ou aux autres organismes publics ;
- ✓ Le maniement des fonds et les mouvements des comptes de disponibilités ;
- ✓ La conservation des pièces justificatives des opérations et des documents de comptabilité ;
- ✓ La tenue de la comptabilité du poste qu'ils dirigent.

b) Les comptables d'ordre

Les comptables d'ordre sont des fonctionnaires ou agents publics qui, sans exécuter eux-mêmes des opérations financières de recettes ou de dépenses, centralisent et présentent dans leurs écritures et leurs comptes les opérations exécutées par d'autres comptables.

Le Directeur des comptes publics qui n'a pas la qualité de comptable principal ni celle de comptable secondaire assure la centralisation finale de la comptabilité de l'Etat.

Après avoir centralisé les opérations de trésorerie et du budget général ainsi que celles des comptes spéciaux qui sont faites par les comptables principaux sous leur responsabilité exclusive, le Directeur des comptes publics passe les écritures de fin d'année permettant de dresser les comptes annuels de l'Etat.

Les fonctions de comptable d'ordre ne sont pas incompatibles avec celles de comptables deniers et valeurs.

2.1.3. Mes réalisations ou déroulement des missions

Le premier jour, j'ai eu à faire la visite des lieux et je me suis présenté à toute l'équipe. Suite à cela, on m'a expliqué les missions que je dois effectuer durant mon stage. Les missions se sont déroulées comme suit :

a) Mission 1 (Bureau du Courier) : semaine 1 à semaine 2

Ma première mission a été effectuée au Bureau du courrier ou je devais réceptionner les différents courriers reçus. Les courriers peuvent être des demandes de soutien ou de financement, des courriers administratifs, des lettres de motivation, des lettres d'invitation, etc. Une fois le courrier réceptionné, je dois l'ouvrir (sauf si c'est un courrier présidentiel, dans tel cas, il est interdit de l'ouvrir) et enregistrer les informations dans un registre, des informations telles que le nom de l'expéditeur, son adresse, la date, l'objet et le numéro. Ceci fait, je transfère le courrier au Secrétaire Général. Celui-ci se charge d'assigner chaque courrier à la Direction concernée et les renvoie au Bureau Courier. A ce moment, je mets chaque courrier dans le chemisier adéquat, c'est-à-dire le chemisier sur lequel est mentionné le nom de la direction concernée. Enfin, je fais la distribution des courriers aux différentes directions.

b) Mission 2 (DAPS) : semaine 3

J'ai fait un bref passage au DAPS ou j'ai eu à participer à la fourniture de matériel destiné au lycée de Bambey, alors vainqueur d'un championnat inter-lycées. J'étais en charge de faire l'inventaire dudit matériel dans un tableau Excel.

c) Mission 3 (DAGE) : semaine 4 à semaine 8

J'ai passé le reste de mon stage au niveau de la DAGE ou j'ai duré le plus longtemps.

Au niveau de la DAGE, j'assistais la comptable à effectuer le traitement comptable de différents dossiers qu'elle m’a confiée. Elle m’a expliqué une méthodologie au début de mon stage pour me permettre de faire mon travail correctement et dans les meilleures conditions. J’ai utilisé principalement le logiciel SYSBUDGEP qui permet d’effectuer la saisie comptable avec beaucoup de fonctionnalités

J'ai également appris comment exécuter des appels d'offre. Les appels d'offres suivent généralement les étapes suivantes :

1. Préparation et publication des Documents de Demande de Propositions (DDP) ;
2. Interactions avec les soumissionnaires pendant la période de l’appel d’offres ;
3. Réception des offres ;
4. Évaluation des offres afin de sélectionner la meilleure offre en fonction des besoins ;

5. Réponse aux difficultés, telles que la réception d'une seule offre ou l'absence d'offres pleinement conformes ;
6. Le soumissionnaire retenu présente une facture pro-forma contenant le nombre, les spécifications et le prix des articles.
7. **Engagement** : Elle consiste à donner un **bon d'engagement** et un **Procès-Verbal** (**PV) d'attribution** au gestionnaire qui va vérifier si tout est en règle. Après vérification, le gestionnaire va remettre ces documents à l'**ordonnateu**r c'est-à-dire la **DAGE**, qui va, à son tour, les transmettre au **Contrôle des Opérations Financières (COF**). Après approbation de la **DAGE** et du **COF**, si tout est en règle, les documents sont remis au gestionnaire qui va faire sortir les titres. Ensuite, le fournisseur devra ramener une **facture définitive** et un **bordereau de livraison** pour que le gestionnaire puisse passer à la **liquidation.**
8. **Liquidation** : Arrivé à ce stade, le gestionnaire tamponne la facture qu'il va ensuite signer avec l'ordonnateur et le fournisseur afin de finaliser le contrat. Ensuite l'opération est enregistrée dans le logiciel SYSBUDGEP.
9. **Paiemen**t : Après liquidation, les documents sont transmis au DAGE et au Contrôle Budgétaire Ministériel (**CBM**). S'ils donnent leur accord, ils les remettent au gestionnaire qui va le transmettre au trésor. Ce dernier qui effectuera le paiement, par virement bancaire.
10. Faire une copie de la décharge que la Direction doit garder

J'étais également en charge de rassembler les ordres de mission des chauffeurs des cadres (directeurs, secrétaires, chefs de services, etc.) et effectuer les paiements selon le montant qui est disponible au niveau de la caisse.

2.1.4. Les moyens mis en œuvre ou démarche pendant le stage

Durant le stage tous les moyens ont été mis à ma disposition pour bien dérouler mes missions. Parmi ces moyens, je peux citer :

- ✓ Un registre et des chemisiers pour trier et organiser les courriers quand j'étais au Bureau Courier
- ✓ Une imprimante pour faire l'impression et le photocopie des documents administratifs comme les courriers ou les contrats.

J'ai aussi beaucoup utilisé le logiciel SYSBUDGEP qui est un logiciel propriétaire de la Direction Générale du Budget (DGB).

Les interventions dans SYSBUDGEP consistent principalement en :

- ✓ La réception des dossiers soumis par les gestionnaires de crédits (GES) ;
- ✓ La transmission des dossiers au Contrôleur Budgétaire (CB) pour visa ;
- ✓ Le rejet des dossiers au GES en cas d'anomalies ;
- ✓ La réception des dossiers retournés par le CB après visa ;
- ✓ Le traitement des rejets provenant du CB ;
- ✓ La validation des dossiers après visa du CB et l'émission de pièces de procédure (Attestation d'existence de crédits, titres de créance et de certification, mandats, Titre de notification d'Engagement Juridique au plan budgétaire, …) ;
- ✓ L'annulation de dossiers déjà validés mais non dénoués. ;
- ✓ La transmission des avances au Comptable ;
- ✓ L'ordonnancement des mandats au Comptable ;
- ✓ Le traitement des rejets du Comptable ;
- ✓ Le dégagement de crédits ;
- ✓ La production des états de suivi de la comptabilité budgétaire.

Leurs opérations au niveau de la D.A.G.E portent sur :

- ✓ Les projets de marché ;
- ✓ Les engagements juridiques (ej) ;
- ✓ Les engagements comptables (ec) ;
- ✓ Les avances à régulariser ;
- ✓ Les délégations de crédits en régions autres que Dakar ;
- ✓ Les autorisations d'exécution (ae) à l'étranger ;
- ✓ Les dossiers de liquidation ;

a) Connexion et accès au SYSBUDGEP

Figure 4:Connexion

1. Si le nom utilisateur et le mot de passe sont erronés, une alerte s'affiche et informe l'acteur de l'échec de la connexion.

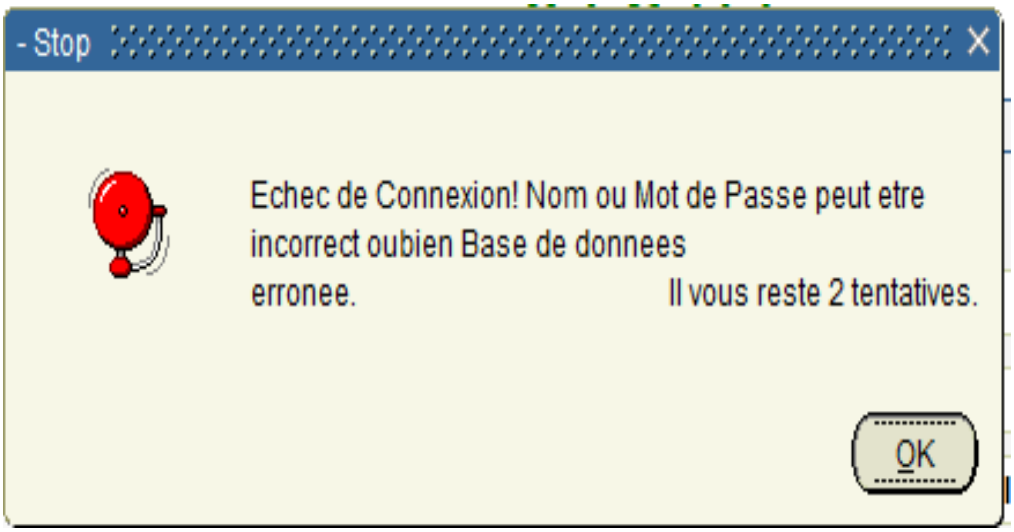

Figure 5:Notification échec Connexion

2. Si l'utilisateur nouvellement connecté ne dispose qu'une seule fonction Ordonnateur Délégué (OD) à son profil comme notre cas, la page d'accueil de l'OD s'affiche comme indiquer ci-dessous ;

Figure 6:Page d'accueil

3. Lorsque l'utilisateur nouvellement connecté dispose de plusieurs fonctions, l'écran ci-dessous :

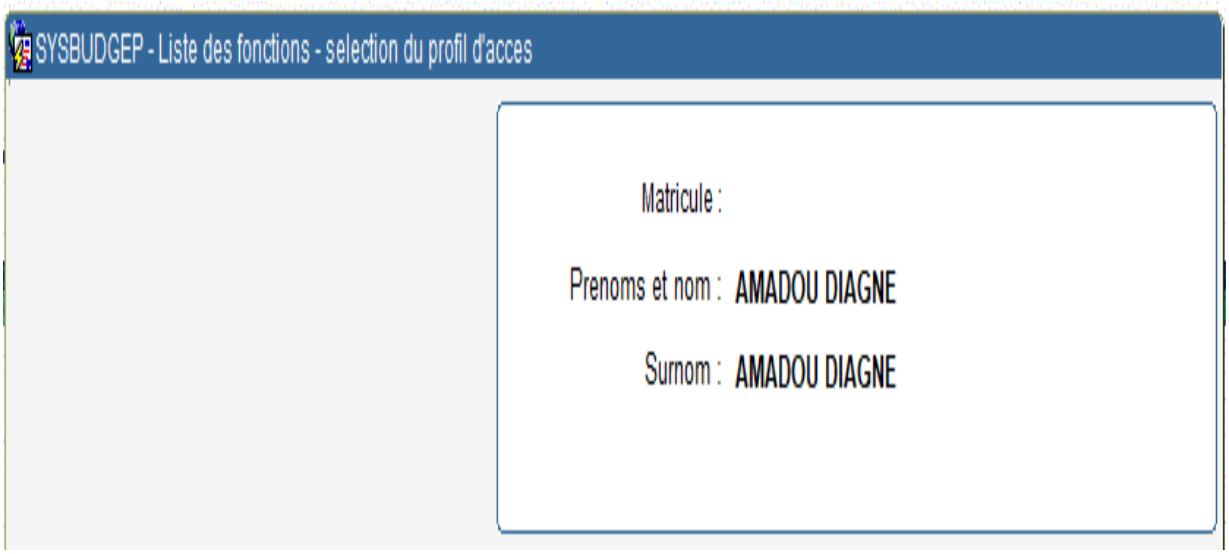

Figure 7:Choix de la fonction1

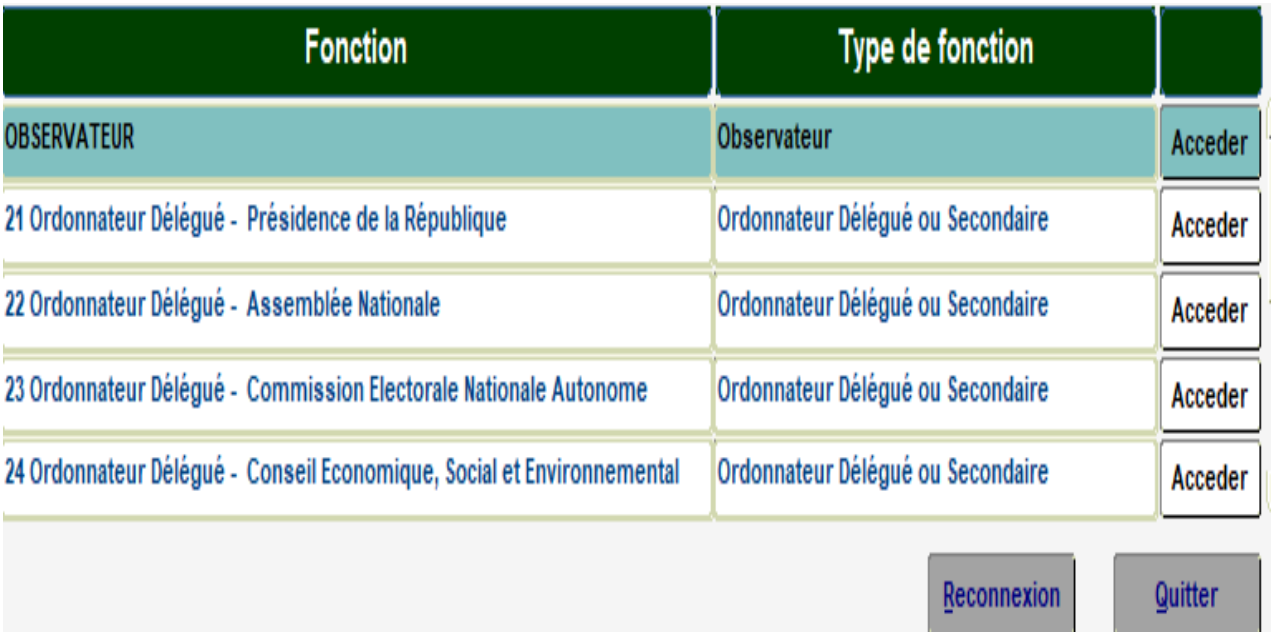

Fonction	Type de fonction	
OBSERVATEUR	Observateur	Acceder
21 Ordonnateur Délégué - Présidence de la République	Ordonnateur Délégué ou Secondaire	Acceder
22 Ordonnateur Délégué - Assemblée Nationale	Ordonnateur Délégué ou Secondaire	Acceder
23 Ordonnateur Délégué - Commission Electorale Nationale Autonome	Ordonnateur Délégué ou Secondaire	Acceder
24 Ordonnateur Délégué - Conseil Economique, Social et Environnemental	Ordonnateur Délégué ou Secondaire	Acceder

Reconnexion Quitter

Figure 8:Choix de la fonction2

b) Présentation du menu principal de SYSBUDGEP

Le menu principal du logiciel est constitué comme suit :

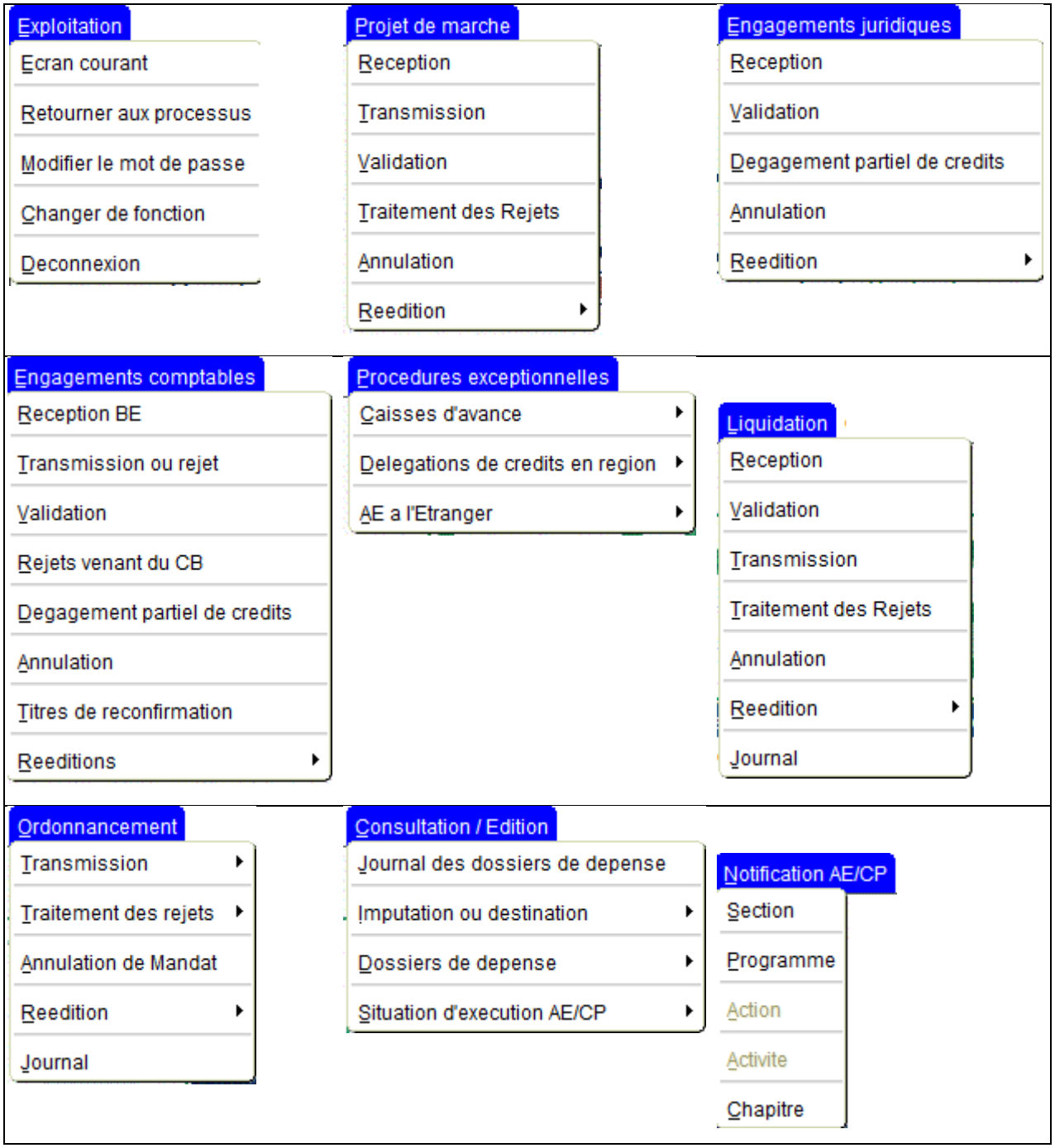

Figure 9:Les onglets du menu principal

c) Création d'une nouvelle proposition d'engagement comptable

Pour créer une nouvelle proposition d'engagement comptable, il faut, à partir de l'interface principal, cliquer sur l'onglet « **Engagement Comptable** », puis sur « **Nouveau** ».

Figure 10: Création d'une nouvelle proposition d'engagement comptable

Ceci fait, une fenêtre s'ouvre alors et il nous est présenté plusieurs options. Dans notre cas, on choisit l'option « **Sur CP fonctionnement** » et on clique sur le bouton « **Saisir…** », en bas à gauche.

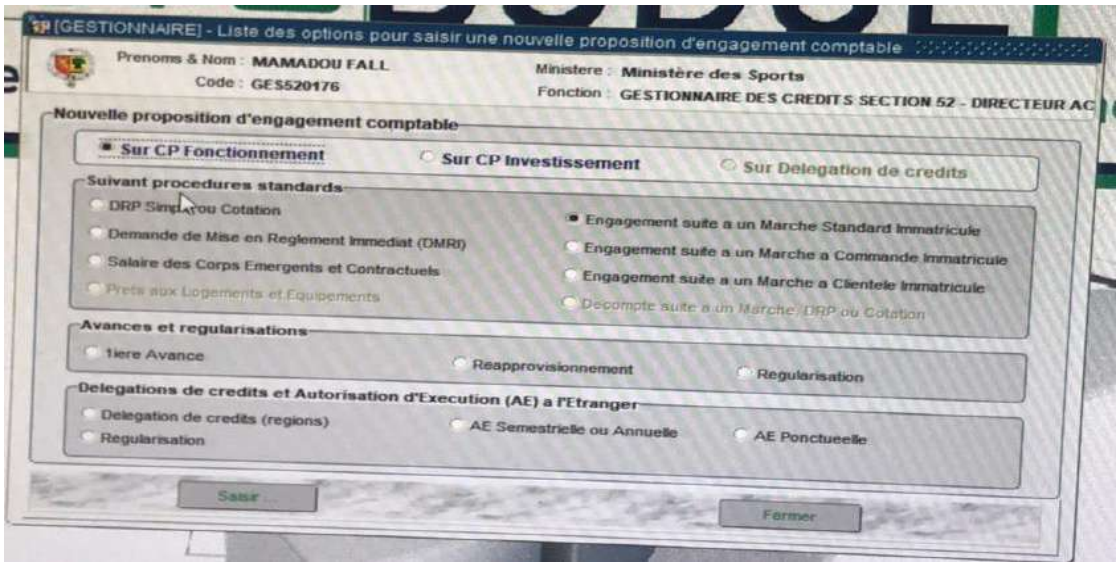

Figure 11: Liste des options pour saisir une nouvelle proposition d'engagement comptable

Une fois qu'on a appuyé sur « **Saisir…** », une nouvelle fenêtre s'ouvre. Cette fenêtre est destinée à saisir les informations nécessaires dans la procédure normale d'une proposition d'engagement. Elle est constituée de trois principaux onglets :

En premier, il y a l'onglet « **Imputation et Destination** » ou l'on doit mettre la destination ainsi que l'imputation.

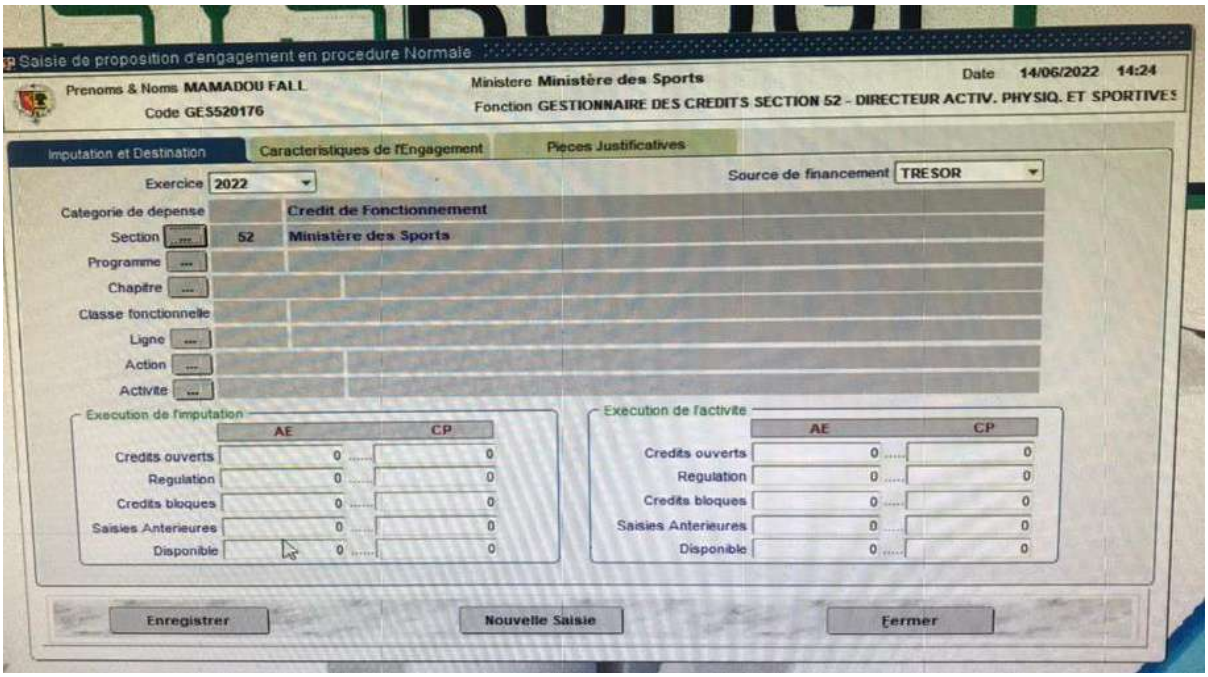

Figure 12: Imputation et Destination

Ensuite, suit l'onglet « **Caractéristiques de l'Engagement** » ou l'on doit mettre la nature de la dépense, le montant, l'objet ainsi que les informations soit du fournisseur, de l'agent ou d'un tiers quelconque, c'est selon la situation.

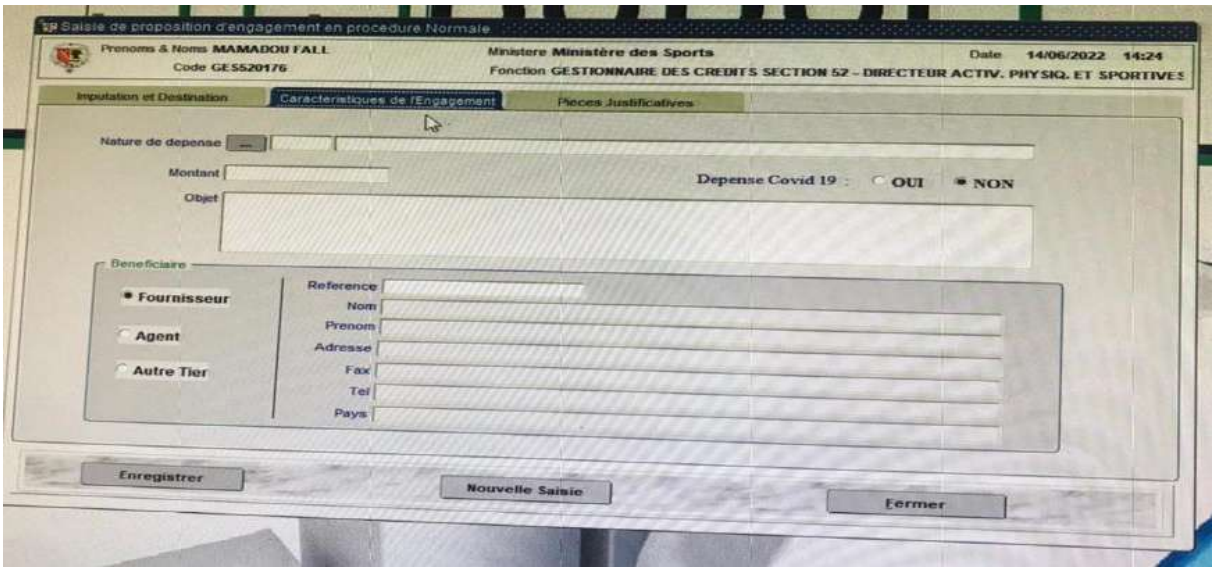

Figure 13: Caractéristiques de l'Engagement

Enfin, nous avons l'onglet « **Pièces Justificatives** », qui permet d'enregistrer les pièces justificatives telles que les factures définitives, les bordereaux de livraison, les PV de dépouillement, ...

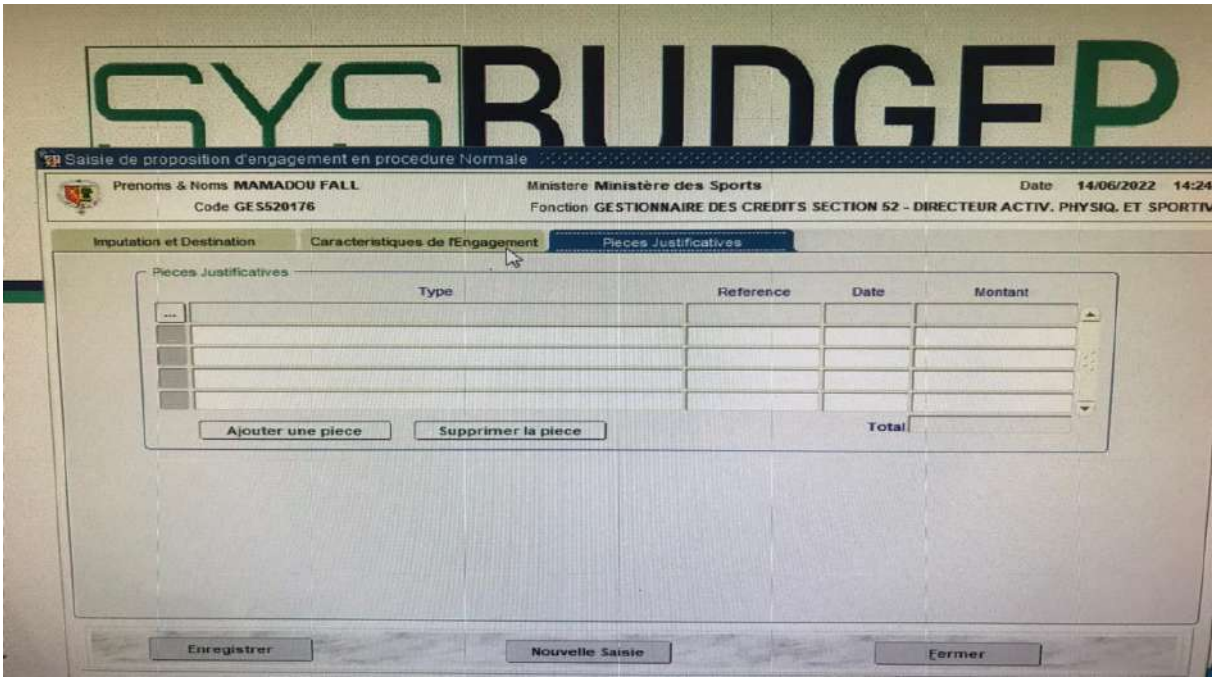

Figure 14: Pièces Justificatives

Cette étape terminée, on peut valider la proposition d'engagement en cliquant sur le bouton « **Enregistrer** ».

A ce stade, il ne reste plus qu'à créer un bon d'engagement. Pour ce faire, il faut, à partir de l'interface principal, cliquer sur l'onglet « **Engagement Comptable** » puis sur le menu déroulant, on met le pointeur de la souris sur « **Dossiers à transmettre** ». Un autre menu déroulant apparait, on clique alors sur « **Bons d'Engagement** ».

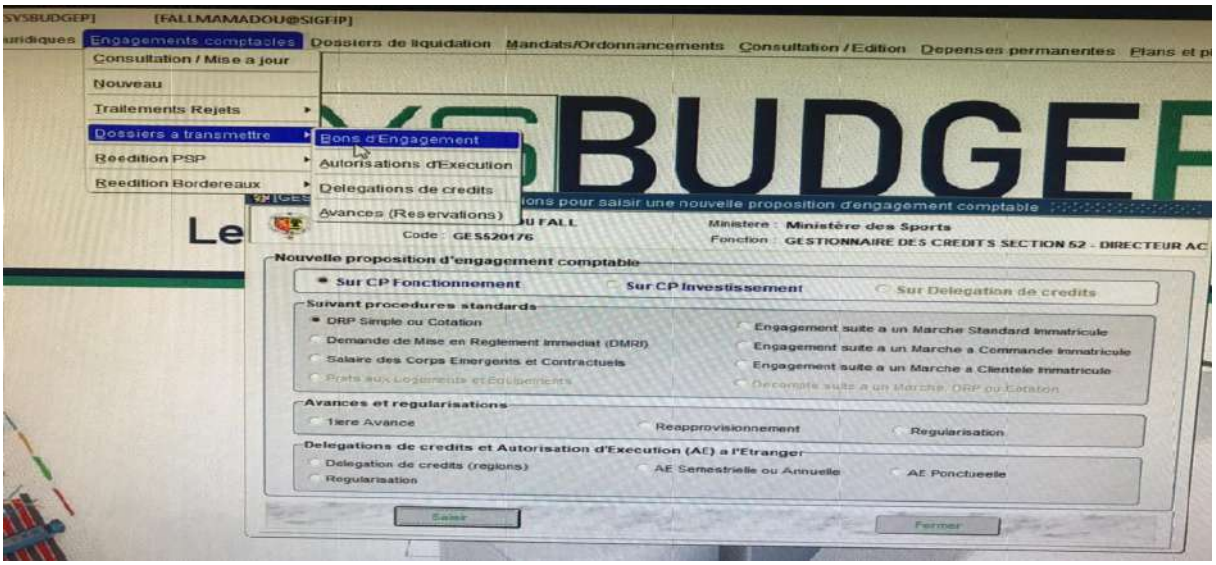

Figure 15: Création d'un bon d'Engagement

Une nouvelle fenêtre apparait, on remplit les informations nécessaires comme indiqué sur la figure suivante et enfin on clique sur « **Créer le bordereau** » pour finaliser le bon.

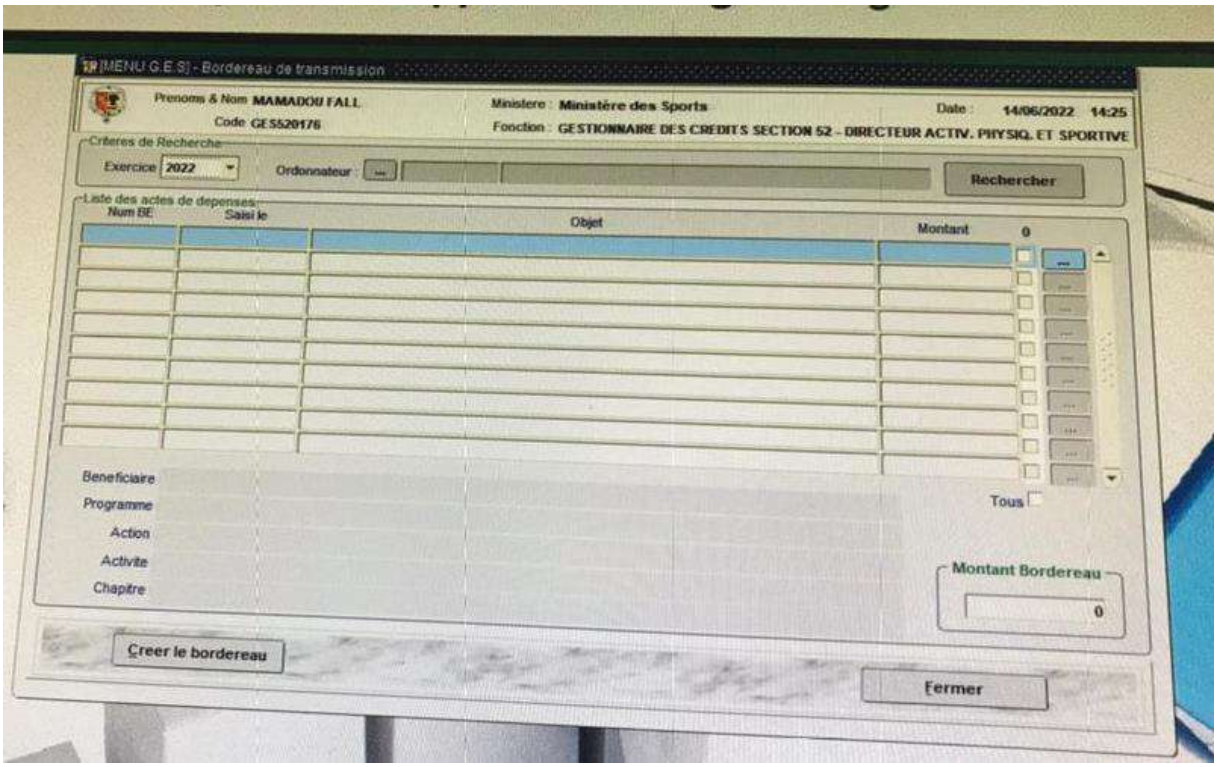

Figure 16: Création du bordereau

2.1.4. <u>Difficultés rencontrées lors du déroulement du stage</u>

Je n'ai pas éprouvé de grandes difficultés au sein du ministère vu que toutes les informations nécessaires étaient disponibles. De plus, le personnel était très accueillant, chaleureux et mettaient à ma disposition tout ce dont j'avais besoin. Les seules difficultés que j'ai rencontrées étaient au début étant donné que j'ai mis du temps à m'adapter à l'environnement du ministère et m'immerger dans les missions confiées. En effet, je n'ai pas cerné ce qui m'a été demandé car c'était un peu nouveau pour moi. Par exemple, au début, j'avais du mal avec les cachets et je me trompais sur leur utilisation. Aussi l'interface du logiciel de comptabilité me paraissait intimidant au début, mais je me suis rapidement adapté. A force de répéter, j'ai appris petit à petit à maitriser les outils mis à ma disposition et le reste de mon stage s'est alors déroulé sans encombre.

J’ai également rencontré une contrainte liée à la distance entre mon domicile et mon lieu de stage et cela faisait que j’arrivais tard chez moi toute épuisée à cause du trafic très dense à Dakar et des conditions difficiles dans les moyens de transport.

2.2. Présentation et analyse des résultats

2.2.1. Recommandations

Au terme de mon stage, j'ai noté une bonne organisation au niveau de l'organisme du Ministère. En effet de nombreuses mesures ont été mises en place avec le personnel adéquat à leurs postes. Ceci a permis une nette amélioration du Ministère du point de vue des résultats obtenus. Par contre nombreuses sont les manquements qui pourront se faire sentir au sein de l'administration, et c'est ce qui m'a poussé à émettre les recommandations suivantes :

a) L'importance des données dans la politique sportive

Les difficultés constatées à ce niveau sont liées à la persistance des structures d'exception en lieu et place des fédérations nationales sportives mais aussi à l'inexistence d'une véritable base de données statistiques (recueil et de traitement de données des fédérations et de leurs activités). Ce que je recommande est d'organiser des ateliers de travail avec les bureaux des fédérations, les expliquer l'importance des données dans le domaine du sport.

Ceci nous permettra en tant que tutelle de voir l'évolution dans le temps la progression des disciplines dans les fédérations.

b) La détection de talents grâce aux réseaux sociaux

Le Web 2.0 et les canaux de médias sociaux ont été analysés à diverses fins commerciales, en particulier dans le domaine du marketing. Cependant, ils n'ont pas encore été appliqués pour l'identification des talents dans le sport. Le potentiel des réseaux sociaux pour identifier les jeunes potentiellement talentueux dans le sport est inexploré. On voit souvent des jeunes sportifs inconnus et pourtant très talentueux sur les réseaux sociaux, mais le problème est que ça devient juste une histoire de quelques instants et après il/elle est jeté(e) aux oubliettes passant à côté d'une énorme opportunité. Il faut savoir que tout le monde n'a pas la possibilité d'aller à l'école, de s'inscrire dans un centre ou une école de sport. Il y a des enfants qui regorgent de talent, qui vivent dans des coins très reculées, qui n'ont pas l'opportunité d'aller dans une structure reconnue. La seule manière pour eux de montrer leur savoir-faire est à travers les réseaux sociaux. Il serait bien que le Ministère des Sports mette en place une politique qui va permettre de détecter, de former et de suivre des talents grâce aux réseaux sociaux. De plus, il est plus facile, via ce canal, de trier les candidats idéaux en ciblant des compétences spécifiques d'un sport spécifique. Il est aussi plus facile de cibler ainsi les groupes qui peuvent être sous-représentés dans le sport, comme les femmes, les soldats reconvertis et les personnes handicapées.

2.2.1. Analyse et bilan du stage

a) Culture d'entreprise

La culture d'entreprise, aussi appelée culture organisationnelle, désigne l'ensemble des différentes caractéristiques et composantes qui permettent d'expliciter le fonctionnement d'une entreprise privée ou publique par rapport à ses concurrents11. L'ambiance au niveau du ministère était belle, car tout le monde entretenait de bons rapports. Les employés se tutoyaient et m'ont donc incité à en faire de même. Au cours de ce stage, j'ai également pu observer une chose surprenante banale comme le fait de se dire très souvent "Salamou Aleykoum" le matin à la place du bonjour, à cause des idées reçues que l'on a du milieu professionnel. Les façons de se dire bonjour variait toutefois selon le sexe ou la croyance religieuse comme se faire la bise ou se serrer la main. Il était fréquent qu'un des collègues propose des friandises comme des bonbons au service, des petites initiatives qui renforcent la cohésion d'équipe. En termes de tenue vestimentaire, le choix était laissé à l'employé. J'ai apprécié qu'ils me traitent comme un membre à part entière de l'équipe, et ce, dès mon arrivée. Le cabinet ne proposait pas d'avantage en nature tel que les tickets restaurants ou le self-service mais une cuisine aménagée était disponible ainsi qu'une machine à café et une fontaine d'eau.

b) Mode de fonctionnement

Mes collègues de travail me donnaient un dossier à saisir comptablement en m'indiquant qu'ils étaient présents pour moi si j'avais la moindre difficulté.

Lorsque je n'avais pas achevé un dossier, je devais continuer la tâche en cours le lendemain. Je pouvais donc rester plusieurs jours sur le même dossier.

c) Analyses-critiques

Analyse critique sur le plan personnel

Certaines tâches demandaient plus d'attention que d'autre et mobilisaient donc des qualités spécifiques telles que la rigueur ou encore la concentration car la manipulation des chiffres est délicate.

Analyse critique sur le plan scolaire

Dans cette partie j'aimerais aborder l'utilité des modules dispensés qui m'ont été bénéfiques pour la partie pratique de ma formation. Tout d'abord les cours de comptabilités qui ont contribué à la bonne compréhension des données que j'ai pu rencontrer dans les dossiers. Toujours dans la comptabilité, à l'aide de la formation sur le logiciel SAARI, je disposais déjà d'un bagage mais aussi une appréhension moins importante quant à l'utilisation d'un nouveau logiciel comptable. Les cours de communication et d'expression m'ont permis de me présenter

de la façon la plus correcte et professionnelle possible. Mes connaissances du droit des affaires ont facilité ma compréhension des différents sigles.

Enfin, j'ai dû mobiliser mes connaissances en informatique notamment lors de l'utilisation du logiciel Excel. Ces prérequis déjà intégré lors de la partie théorique m'ont permis d'être très à l'aise avec ce logiciel, cela constituait un avantage pour moi car je devais apprendre à maîtriser de nouveaux logiciels.

Analyse sur le plan professionnel

A l'issue de mon stage, j'ai appris à travailler et à m'intégrer dans une équipe. J'ai aussi appris comment la hiérarchie fonctionne et comment se comporter et parler de manière professionnelle. Je ressens que ce stage sera un tremplin pour construire des relations et des compétences pour ma future carrière professionnelle vu que le ministère est en relation directe avec beaucoup d'organisme publiques ou privés. Je regrette toutefois de ne pas avoir réalisé tout ce que je m'étais fixé comme objectif. J'aurais aimé par exemple pouvoir manipuler et gérer des bases de données car c'est une compétence très utile dans le milieu professionnel pour collecter et exploiter des données. Cependant, je comprends que je ne puisse pas tout faire faute de la durée limite du stage mais j'aurais d'autres opportunités dans un futur proches pour accroitre et aiguiser mes compétences.

CONCLUSION

Grâce à ce stage, j'ai acquis de nouvelles compétences ainsi qu'un point de vue nouveau sur le secteur d'activité de l'entreprise, notamment le secteur public. Le Ministère des Sports est une organisation étatique très structurée, il dispose de plusieurs directions et services permettant ainsi de mieux décentraliser les taches et rendre les différentes missions plus rapides et efficaces.

De mon côté, j'ai apporté au Ministère une vision jeune et dynamique et des propositions intéressantes quant à l'amélioration des services et conditions de travail.

Aussi, grâce à ce stage, j'ai appris à travailler en autonomie, à synthétiser les informations, à gérer un dossier comptable et j'ai acquis de nouvelles méthodes de travail combinant les nouveaux systèmes d'informations. J'ai eu en effet la chance de pouvoir travailler avec des outils modernes ainsi qu'un personnel très charmant.

A l'issue de ce stage, j’ai pu dans l’ensemble consolidé mes acquis depuis la première année jusqu'en troisième année. Je peux à présent apporter une aide conséquente aux cabinets, directions ou aux services de la comptabilité des entreprises ou dans les administrations publiques. Cette expérience m’a consolidée dans mon projet d’avenir, à savoir poursuivre mes études dans la comptabilité et en faire mon métier.

Bibliographie

[B1] **Ministère des Sports**, Contribution du Ministère des Sports à la Revue Annuelle Conjointe du Gouvernement du Sénégal (RAC), Mai 2022, Dakar, 19 pages

[B2] **Ministère des Sports**, LETTRE de POLITIQUE SECTORIELLE de DEVELOPPEMENT des SPORTS (LPSD), Décembre 2015, Dakar, 43 pages

[B3] **Ministère des Finances et du Budget**, Projet de décret portant Règlement général sur la Comptabilité publique, Avril 2020, Dakar, 53 pages

[B4] **Ministère des Sports**, Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2020-2022, Septembre 2019, Dakar, 17 pages

Webographie

[W1] sports.gouv.sn

[W2] https://wiwsport.com/

[W3] https://www.reformes.gouv.sn/

[W4] http://www.jo.gouv.sn/

[W5] http://www.finances.gouv.sn/

[W6] http://www.marchespublics.sn/

[W6] https://budget.sec.gouv.sn/

Table des matières

Dédicaces ..... **I**

Remerciements ..... **II**

Liste des figures ..... **III**

Liste des tableaux ..... **IV**

Liste des abréviations ..... **V**

Sommaire ..... **VII**

Introduction **1**

1. PREMIERE PARTIE : LE MINISTERE DES SPORTS ET SES ACTIVITES **3**

1.1 Présentation descriptive du ministère des sports 3

1.1.1 Historique et évolution du ministère des sports 3

1.1.2 Missions et organisations 4

1.1.3. Evolution du budget entre 2020 et 2022 11

1.1.4. Organigramme 12

1.2 Les activités du ministère des sports 12

1.2.1 Orientations stratégiques 13

1.2.2. Présentation de la direction de l'administration générale et de l'équipements (D.A.G.E) 21

1.2.3. Présentation de l'évolution des activités du ministère des sports 22

2 DEUXIEME PARTIE : LES TRAVAUX EFFECTUES ET LES APPORTS DE STAGE **38**

2.1. Les objectifs professionnels du stage et les taches effectuées 38

2.1.1. Les objectifs professionnels du stage 38

2.1.2. La comptabilité publique au Sénégal 39

2.1.3. Mes réalisations ou déroulement des missions 41

2.1.4. Les moyens mis en œuvre ou démarche pendant le stage 42

2.1.4. Difficultés rencontrées lors du déroulement du stage 50

2.2. Présentation et analyse des résultats 51

2.2.1. Recommandations 51

2.2.1. Analyse et bilan du stage 52

CONCLUSION 54

Bibliographie i

Webographie ii

Table des matières iii